



# AGENDA 21 DE ROSCOFF 2010 / 2013



## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	p.3
<b>Résumé du projet</b> .....	p.4
<b>Un agenda 21 à Roscoff</b> .....	p.5
<b>Les grandes étapes de la démarche</b> .....	p.8
<b>La délibération du conseil municipal adoptant le plan d'action</b> .....	p.10
<b>Le diagnostic partagé du territoire en bref</b> .....	p.11
<b>Le plan d'actions</b> .....	p.24
<b>Les fiches actions</b> .....	p.27
<b>Liste des acronymes</b> .....	p.114



## Introduction de Monsieur Le Maire

---

La notion de développement durable trouve sa définition dans cette phrase :

**« S'efforcer de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »**

Le 2 septembre 2007, les Élus du Conseil Municipal avaient décidé d'inscrire l'action communale dans le **cadre du développement durable**, et de la traduire de façon concrète en élaborant un Agenda 21, feuille de route de la collectivité.

Cette notion était déjà intégrée dans un certain nombre de projets, ou d'actions, mises en œuvre par la municipalité comme la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour l'Oignon de Roscoff, l'aménagement des rues commerçantes...

La démarche Agenda 21 doit se percevoir comme une continuité, une volonté de rassembler dans un projet global, plusieurs initiatives isolées.

Symboliquement, en janvier 2008, sur les cartes de vœux, figurait cette célèbre citation d'Antoine de Saint Exupéry :

**« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos »**



Aujourd'hui les Français se sont appropriés cette notion de développement durable qui représente l'**AVENIR**.

La ville de Roscoff est belle, et par conséquent, attise toutes les passions : passion pour la préserver, passion pour l'embellir, passion pour s'en occuper.

Notre responsabilité d'Élus était d'établir ce programme autour de trois thèmes : le développement économique, l'environnement et le social. Nous l'avons fait et nous le réaliserons. La démarche est déjà engagée.

Notre ville compte de nombreux atouts et un potentiel inestimable. Agissons donc pour la faire évoluer intelligemment. Tous ensemble nous y réussirons.

C'est notre chance, et cette chance se mérite aussi par des petits gestes au quotidien de chacun d'entre nous.

Le résultat sera notre fierté : une ville responsable, juste, soucieuse de son avenir en plus que d'être attrayante.

**Joseph SÉITÉ, Maire de Roscoff**





## Résumé du projet

Roscoff est une **commune littorale française situé dans le département du Finistère, en région Bretagne**. Depuis 1899, cette collectivité est plébiscitée grâce à un institut de thalassothérapie et possède également un centre de recherche et d'enseignement en biologie marine et océanologie « la station biologique de Roscoff ». Homologuée « Petite cité de caractère de Bretagne » depuis 2009, **la ville est aujourd'hui une station balnéaire dynamique**, avec un important port de ferries desservant les îles Britanniques ainsi que l'Espagne.

La commune de Roscoff est intégrée au sein de la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL) qui regroupe 8 communes. Elle fait partie, plus largement, du pays de Morlaix regroupant 61 communes sur 3 communautés de communes.

C'est à travers une délibération du conseil municipal en date du 06 Septembre 2007 que la commune a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21. Cette initiative témoigne de la volonté de la municipalité d'inscrire le développement durable au cœur de l'action communale.

**A travers l'Agenda 21, il s'agit bien de faire une mise à plat de toutes les actions de la commune et de dresser un état des lieux des atouts et faiblesses du territoire pour ensuite s'engager dans une dynamique nouvelle.**

Cette démarche transversale permettra à la commune de mettre en cohérence, au regard des enjeux locaux et des enjeux du développement durable, l'ensemble de ses actions pour les années à venir et de construire, avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants, un nouveau projet pour le territoire de Roscoff.

Pour mettre en place ce projet, un diagnostic partagé du territoire a été établi sur la base d'études documentaires, d'entretiens individuels avec les élus et personnes-ressources, et de réunions de travail avec les acteurs du territoire. Afin d'inviter la population à valider collectivement les enjeux repérés, un « forum citoyen », ayant réuni 135 participants, a été organisé en mars 2009.

**De ce forum est née l'architecture du programme d'actions vers un développement durable du territoire, avec 4 axes principaux retenus.**

- **Un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé**
- **Un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources**
- **Un esprit de coopération, d'épanouissement et de protection des personnes**
- **Etre informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement**

Pour en faciliter la lecture et la structuration, **le programme est décliné action par action** et certains projets sont envisagés de manière transversale. Le contenu des actions présentées dans les fiches est issu des propositions émises et validées par les acteurs durant la phase d'élaboration de l'Agenda 21. En ce sens, le document constitue donc une formalisation du travail réalisé avec la population, les ateliers, les élus et les services.

## Un agenda 21 à Roscoff

### Les Agenda 21 locaux, outils privilégiés pour la mise en place d'un projet territorial de développement durable.

Au cours des dernières années, le nombre de collectivités engagées dans des démarches d'Agenda 21 a considérablement augmenté. Ce phénomène témoigne d'une prise de conscience et de la volonté, pour les acteurs locaux, de se mobiliser et d'agir, pour relever les grands défis qui seront ceux de ce siècle (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, lutte contre les exclusions, changements des pratiques en matière de développement économique...).

Si le phénomène est en accélération très nette, la notion de développement durable, vers laquelle ces projets essaient de tendre, est pourtant déjà ancienne de quelques décennies.

Les prémices sont apparus au cours des années 1970, avec le constat que le modèle de développement des pays industrialisés, basé sur toujours plus de croissance et de consommation, risquait de conduire à terme à un épuisement des ressources naturelles et à l'accroissement des inégalités sociales. Quelques catastrophes écologiques, ainsi que des études scientifiques pointant les menaces portées sur la biodiversité, ont également renforcé la nécessité de s'engager dans des modifications de nos comportements et d'imaginer de nouveaux modèles de développement.

Apparu au début des années 1980, le concept de développement durable a été précisé par un rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « Notre avenir à tous », dirigé par Gro Harlem Brundtland, alors ministre de la Norvège.

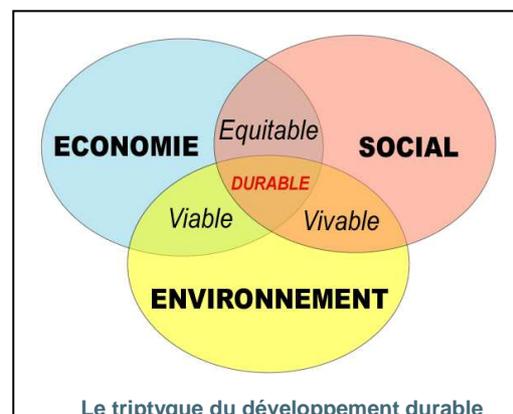
La définition apportée par ce rapport est la suivante :

Le développement durable est « un développement qui **répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.**

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- **Le concept de « besoins »**, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- **L'idée des limitations** que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Cette notion a ensuite été complétée à l'occasion du deuxième **sommet de la Terre de Rio-de-Janeiro en 1992**. Outre une forte médiatisation et popularisation du concept, c'est aussi à cette occasion qu'apparaît le fameux **triolet des piliers du développement durable** : la nécessité, pour s'orienter vers ce modèle de développement, de concilier le **progrès économique**, la **justice sociale** et la **préservation de l'environnement**.



C'est aussi lors de ce sommet que 173 chefs d'Etat ont adopté le **programme Action 21 (Agenda 21 en anglais)**. Il s'agit d'un **programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle** qui s'organise autour de **40 chapitres** décrivant les secteurs où doit s'appliquer le développement durable. Environ 2500 recommandations sont contenues dans ce programme, autour de thèmes très divers (gestion des ressources en eau, assainissement, agriculture, pauvreté, logement...). 27 principes sont également énoncés pour la mise en œuvre de cet Agenda 21.

Parmi ceux-ci, le **chapitre 28** consacre les collectivités territoriales comme échelon essentiel pour la mise en œuvre d'actions de développement durable, donnant ainsi naissance à l'**Agenda 21 local** :

*« Les collectivités territoriales jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».*

A travers cet article du chapitre 28, les collectivités sont donc fortement invitées à bâtir leur propre démarche, en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises.

Dans cette recommandation, le **principe de participation** est donc clairement posé.

Il montre également la nécessité d'agir au niveau local, en tenant compte de la spécificité des territoires et en ayant conscience des enjeux globaux s'exerçant à l'échelle de la planète.

Dans cette perspective, il apparaît ainsi important de fonder la démarche d'Agenda 21 sur un diagnostic concerté, permettant la mise en place d'un projet stratégique. Ce projet se traduit ensuite par la mise en place d'actions périodiquement évaluées et renforcées.

**L'Agenda 21 local constitue donc un double outil :**

**Il comporte à la fois une dimension stratégique, et se révèle donc être l'expression politique d'un projet novateur, élaboré avec la participation des acteurs locaux**

**Il comporte aussi une dimension plus opérationnelle, car il traduit les orientations stratégiques par des actions qui devront être mises en œuvre par la collectivité, mais aussi par les citoyens et les acteurs du territoire.**

Une des particularités de l'Agenda 21 local est mise en œuvre. N'étant pas un outil régleme

### 5 finalités essentielles et 5 éléments déterminants pour réussir une démarche de développement durable

La plupart des textes internationaux mettent en avant 5 finalités essentielles pour le développement durable. Ces finalités sont transversales, interdépendantes et doivent être envisagées de front :

- **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains**
- **La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

La mise en œuvre d'un projet territorial de développement durable correspond à un important changement culturel et implique la mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouvelles méthodes.

Dans cette perspective, **5 éléments déterminants** peuvent être rappelés :

- **La participation des acteurs**
- **L'organisation du pilotage**
- **La transversalité**
- **L'évaluation**

territoire (PLU ou SCOT par exemple) et ne faisant pas l'objet de prescriptions contraignantes, il peut être un lieu d'expérimentations et s'appuyer sur une démarche pragmatique et évolutive.

En exprimant la vision d'un territoire et en s'appuyant sur le contexte et les enjeux locaux, cet outil peut aussi devenir l'instrument de mise en cohérence des politiques territoriales au regard du développement durable.

En tant que démarche partagée, associant un grand nombre d'acteurs, il est aussi l'instrument qui permet d'initier le changement au sein de la collectivité et sur les territoires.

Dans le cadre de la **stratégie nationale de Développement durable** adoptée en 2003, l'Etat français s'est engagé à soutenir ces démarches et à œuvrer en faveur de leur généralisation.

### L'engagement par la commune de Roscoff d'une démarche volontariste de développement durable

C'est à travers une délibération du conseil municipal en date du 06/09/2007 que la commune a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21. Cette initiative témoigne de la volonté de la municipalité d'inscrire le développement durable au cœur de l'action communale.

Ce projet intervient dans la continuité d'autres actions ponctuelles déjà engagées ou prévues en faveur d'un développement durable de la commune (protection du patrimoine avec la mise en place d'une ZPPAUP, valorisation des produits locaux via une recherche d'AOC, pavillons bleus, recherche de mixité sociale dans le lotissement communal...).

Toutefois, à travers l'Agenda 21, il s'agit bien de faire une mise à plat de toutes les actions de la commune et de dresser un état des lieux des atouts et faiblesses du territoire pour ensuite s'engager dans une dynamique nouvelle.

Cette démarche transversale permettra à la commune de mettre en cohérence, au regard des enjeux locaux et des enjeux du développement durable, l'ensemble de ses actions pour les années à venir et de construire, avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants, un nouveau projet pour le territoire de Roscoff.

Dans cette perspective, et parallèlement à la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 à proprement parler, d'autres initiatives ont également été lancées afin d'améliorer la connaissance du patrimoine communal et, à terme, d'améliorer ses performances énergétiques. Une convention avec l'Agence locale de l'Energie du Pays de Morlaix « Heol » a ainsi été passée afin de faire bénéficier la commune du Conseil en Energie Partagé. Un diagnostic de l'accessibilité a aussi été engagé.



## Les grandes étapes de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21

Afin de l'accompagner dans la démarche d'élaboration de l'Agenda 21, la commune de Roscoff a souhaité faire appel à une compétence extérieure. Elle a pour cela confié une mission d'assistance à un groupement de trois bureaux d'études : la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI), Idea Recherche et EB Conseils qui ont accompagné les élus et acteurs du territoire tout au long de la phase d'élaboration de l'Agenda 21.

### Séances de sensibilisation et partage d'une culture commune du développement durable

La première étape de cette démarche a été l'organisation au printemps 2008 de **séances de formations** animées par **Edouard Bouin**, à destination de **tous les élus** et de **l'ensemble des agents** de la collectivité.

Cette phase de sensibilisation préalable est essentielle afin de pouvoir ensuite partager une « **culture commune** » et un langage commun autour du développement durable.

Cette phase de sensibilisation s'est aussi adressée au grand public avec une information régulière tout au long de la démarche et l'organisation de conférences et débats dans le cadre du forum citoyen en mars 2009.

### Un diagnostic partagé du territoire

Un diagnostic partagé visant à obtenir une **connaissance fine du territoire** et de son évolution a été réalisé de **mars à décembre 2008**. Il s'est articulé autour de plusieurs étapes et a mobilisé différentes ressources : **études documentaires, entretiens individuels avec des élus et personnes-ressources, réunions de travail avec les acteurs du territoire**.

Ce travail a abouti à la publication d'un rapport de plus d'une centaine de pages et a permis de **faire émerger les enjeux du territoire** au regard du développement durable. Une synthèse de ce diagnostic est présentée dans ce document.



Aspects du territoire et ateliers du diagnostic partagé

## Un forum citoyen du développement durable le 14 mars 2009

En mars 2009, un forum citoyen a été organisé par la commune de Roscoff en collaboration avec l'équipe d'étude afin de mobiliser largement la population autour du projet d'élaboration de l'Agenda 21. L'ensemble des habitants de Roscoff a ainsi été invité à y participer.

Les objectifs de cette journée étaient multiples. Il s'agissait dans un premier temps de **restituer les éléments du diagnostic** et de **partager et faire valider collectivement les enjeux repérés**. Il s'agissait ensuite, au travers des travaux en petits groupes, d'entamer la **production du programme d'actions par la formulation de propositions et d'orienter le choix de la stratégie à retenir**.

Après un repas convivial, l'après midi de cette journée a été consacré à une **conférence** animée par **Jacques Bregeon<sup>1</sup>** et à une **restitution des travaux** de la matinée. Avec 135 participants actifs tout au long de la journée, ce forum a été une grande réussite. Plus de 400 propositions organisées autour de 39 cibles ont été récoltées, onze enjeux ont été précisés.

## L'élaboration d'un programme d'actions

A l'issue de ce forum, l'ensemble des propositions ont été regroupées et organisées pour dessiner l'architecture du programme d'actions. Différents ateliers ont ensuite été organisés durant le mois de juin 2009. Rassemblant des personnes ressources du territoire, des élus et des représentants du forum, ces séances de travail ont permis d'enrichir et de préciser le contenu des actions et d'entamer le travail de hiérarchisation.

Ce travail d'affinage s'est ensuite poursuivi au cours de l'automne, en lien avec les élus municipaux qui ont notamment travaillé à la priorisation des actions.

Une réunion plénière s'est tenue le 03 décembre 2009 afin de rassembler l'ensemble des participants à la démarche et d'ajuster et valider le programme d'actions élaboré collectivement. Ce programme a ensuite été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal à l'occasion de sa séance du 18 décembre 2009.



Forum citoyen du développement durable le 14 mars 2009



Forum citoyen du développement durable le 14 mars 2009



Ateliers de travail en phase de préparation du programme d'actions

<sup>1</sup> Jacques Bregeon est professeur à l'école Centrale Paris et directeur du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable

## Délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009

**République Française**  
**Département du Finistère**  
**Arrondissement de Morlaix**  
**MAIRIE DE ROSCOFF**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2009/12/18-02

**OBJET : APPROBATION DE L' AGENDA 21 DE LA COMMUNE**

L'an Deux Mil Neuf, le 18 DECEMBRE à VINGT heures TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Messieurs Gilbert CHAPALAIN, Yves THOMAS, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Monsieur Joël QUILLEVERE, Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Guillaume BARAZER de LANNURIEN, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Bernard KERVELLEC (arrivé à la question 2), Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Nathalie HENDRYCKS, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Danielle GUILLOU, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Michel AUTRET, Madame Béatrice NOBLOT.

**ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame Joëlle QUEGUINER à Madame Véronique PERSON  
Mademoiselle Julie DANIELOU à Madame Marie-Thérèse JAMMET

**ABSENTE :**

Madame Laurence de SAINT MARTIN-PERNOT.

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Date de la convocation : 11 décembre 2009

Madame Nathalie HENDRYCKS a été élue secrétaire.

---

Au terme du sommet de Copenhague, Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'adoption de l'Agenda 21 a été engagée en septembre 2007, par délibération du conseil municipal et qu'elle s'est poursuivie par des actions de formations et de sensibilisation des élus et agents. Un diagnostic partagé a ensuite été établi par les groupements de bureaux d'études qui a été soumis à l'examen de 3 groupes de travail (constitués chacun d'une quarantaine de participants) qui se sont réunis fin 2008. Ce document a été présenté au cours d'un forum citoyen fréquenté par 150 personnes le 14 mars 2009 duquel sont ressorties 400 propositions d'actions, reformulées au cours des ateliers thématiques réunis en juin 2009 (avec une participation d'environ 50 personnes à chaque fois).

Les BET ont ensuite regroupé ces formulations en 39 actions que les membres du comité de pilotage, étendu à l'ensemble des membres du conseil municipal ont priorisé, en septembre 2009.

Ces actions ont ensuite fait l'objet d'une présentation en assemblée plénière (120 personnes présentes), le 3 décembre, afin que les textes soient validés par les participants aux différentes phases d'élaboration de l'Agenda 21.

Il invite, le conseil municipal à adopter ce document afin que sa mise en œuvre puisse être effective dès 2010, suivant les priorités arrêtées, mais aussi après que les commissions municipales concernées se seront consacrées à la phase de concrétisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le programme d'actions pour que la mise en œuvre soit effective dès 2010.

---

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié le 22 décembre

Pour copie conforme,  
ROSCOFF, le 22 décembre 2009

## Le diagnostic partagé du territoire en bref

### Un dynamisme économique favorisé par un territoire à forts potentiels

Le positionnement géographique et la qualité de l'environnement naturel de Roscoff sont à l'origine **d'un dynamisme économique remarquable**, s'exprimant à travers un vaste champ d'activités (agriculture et pêche, recherche, santé, activités maritimes, tourisme etc). Certaines activités emblématiques, du secteur primaire notamment (productions maraîchères, exploitation de ressources marines...), sont toutefois confrontées à d'importantes mutations et à une diminution sensible des effectifs.

Les qualités environnementales ont également permis à Roscoff de devenir une "ville de santé" (présence de plusieurs établissements thérapeutiques et de bien être) et un pôle scientifique en fort développement.

Ces établissements ont su adapter et diversifier leurs pratiques, créant ainsi un des principaux "gisements" d'emplois de la commune.

De nouvelles augmentations d'effectifs sont prévues dans le domaine de la recherche et s'accompagnent aujourd'hui de l'émergence d'entreprises innovantes en lien avec le milieu scientifique.

**Le dynamisme économique s'exprime, d'autre part, à travers les activités portuaires, considérablement renforcées par la construction du port du Bloscon à la fin des**

Cet équipement a permis à Roscoff de devenir un lieu de transit important pour les voyageurs et les marchandises. Le siège de la compagnie maritime Brittany Ferries y a été implanté, ce qui représente un atout non négligeable en termes d'emplois. La diversification des activités sur ce site se poursuit (déplacement des activités de pêche, aménagement futur d'un nouveau port de plaisance...) et contribue à en faire un nouveau pôle structurant dont les liens avec le centre-ville seront à renforcer.

Le vivier d'emploi de Roscoff est donc important pour une commune de cette taille. Il est toutefois caractérisé par une proportion importante d'emplois saisonniers dans certains domaines (agriculture, tourisme), parfois synonyme de précarité.

Une évolution de l'appareil commercial est également à noter dans le centre-ville. Celui-ci tend à se spécialiser autour des produits touristiques, au détriment du petit commerce traditionnel.

#### Quelques chiffres clés

- Population totale: 3780 habitants  
(Source INSEE, population légale 2007 en vigueur au 01-01-2010)
- Superficie : 619 hectares
- 14 km de linéaire côtier
- Densité actuelle : 603 hab/km<sup>2</sup>  
(moyenne départementale de 126 hab/km<sup>2</sup>)
- 2604 logements
- 1638 ménages dont 39% composés d'une seule personne
- 1638 résidences principales  
(77,1 % en maison individuelle, 22,6 % en appartements)  
(72,3 % de propriétaires, 24,6 % de locataires)
- 2734 emplois recensés sur la commune en 1999



## Le tourisme, des atouts à conforter

Le positionnement touristique de Roscoff, basé sur le modèle de la station "balnéaire", et donc très marqué par la saisonnalité, tend aujourd'hui à s'essouffler : succession de plusieurs étés pluvieux, évolution des comportements et des attentes de la part des touristes...

**Pourtant, l'attrait touristique de la commune est indéniable (présence d'un patrimoine naturel marin et culturel de qualité, paysage, attrait du littoral, proximité de l'île de Batz, futur port de plaisance...).** La capacité d'accueil touristique ainsi que le nombre de résidences secondaires en témoignent. La commune pourrait mieux tirer parti de ces atouts et diversifier son offre en vue d'un tourisme plus durable et moins marqué par l'effet de saisonnalité.



## Une pression foncière et immobilière exacerbée

**Conséquence directe du dynamisme économique, de la diversité des usages et d'un territoire restreint, l'espace terrestre de la commune a connu une artificialisation progressive aux dépens des espaces naturels.**

La concurrence spatiale est donc aujourd'hui très vive et on observe une diminution des terres agricoles, grignotées par l'urbanisation.

D'autre part, la rareté des terrains disponibles et l'attractivité de la commune conduisent à une importante hausse des prix du foncier et de l'immobilier. Cette situation rend l'accès au logement difficile pour les jeunes ménages ou ceux à revenus modestes. Ce constat est renforcé par la très faible part de logements sociaux sur la commune. Il l'est également durant la période estivale, lorsque les prix à la location sont encore accrus, ce qui pose d'importants problèmes pour le logement des travailleurs saisonniers.

## Vivre à Roscoff

**La population bénéficie d'un cadre de vie agréable. Peu d'incivilités sont par ailleurs à déplorer sur le territoire communal.**

Parmi les atouts de la ville, outre les qualités paysagères et climatiques déjà évoquées, de nombreux services, événements et équipements sont offerts à la population.

Le tissu socio-culturel fort favorise l'accès de tous aux loisirs (sportifs et culturels) et à la connaissance.

Toutefois, face à ce dynamisme, on constate la saturation de certains équipements (complexe sportif notamment) et l'émergence de nouvelles attentes (salle de conférence).

Il y a globalement peu de personnes en difficulté même si la précarisation peut prendre des formes peu visibles et toucher sévèrement les personnes concernées.

Pour les accompagner, plusieurs initiatives associatives et institutionnelles sont à noter. D'autre part, il existe toujours à Roscoff une forte solidarité familiale.

Des actions sont également menées à destination de publics spécifiques tels que les jeunes ou la population âgée. L'accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite se développe progressivement, mais celle-ci reste encore à parfaire, notamment dans une ville où une grande partie de l'activité est tournée vers la santé.

On constate par ailleurs une tendance au vieillissement de la population. Cette situation devra être prise en compte dans les politiques communales à venir. Il s'agit d'une part de favoriser un rééquilibrage de la pyramide des âges et d'assurer le renouvellement des générations. Certains services, notamment les écoles pourraient en effet être à terme menacés si le déséquilibre continuait à s'accroître.

D'autre part, il s'agit d'anticiper l'augmentation de la population âgée afin d'adapter les équipements et les services.

### Des liaisons internes à améliorer

Si la commune est plutôt bien reliée avec l'extérieur (voie ferrée, transports en communs terrestres, voie rapide de Morlaix à Saint-Pol, voie maritime...), les liaisons internes à la commune pourraient être améliorées et certains axes mieux sécurisés (route de Perharidy, croisement de Keravel) .

La presqu'île de Perharidy et le port du Bloscon, éloignés du centre-ville constituent des pôles structurants mais sont peu accessibles pour les modes de déplacements " doux " (marche à pied, vélo) et les personnes à mobilité réduite.

Des problèmes de circulation et de stationnement en centre-ville ont également été constatés. L'importante activité touristique estivale et la présence toute proche de l'île de Batz sont parmi les causes de cet engorgement (l'embarcadère étant situé sur le vieux port). Une reconquête des espaces publics de ce secteur semble donc nécessaire.

### Une connaissance de l'état de santé de la population à améliorer

Si l'offre de soins de base est plutôt bonne, peu de données permettent d'évaluer l'état de santé de la population. Toutefois, des observations menées à l'échelle de la communauté de communes ont permis de déceler un taux de mortalité précoce supérieur à la moyenne.

L'absence de certains services médicaux spécialisés dans un rayon proche a également été signalée (ophtalmologie, gynécologie), bien qu'il n'y ait pas, à l'échelle du Pays de Morlaix de fortes divergences par rapport aux moyennes régionales.



### Une forte dépendance énergétique

A l'image du reste de la Bretagne, la commune de Roscoff est en situation de forte dépendance énergétique. Le potentiel d'énergie renouvelable terrestre y est faible mais les énergies renouvelables marines pourraient constituer dans l'avenir une ressource à exploiter. Compte tenu de l'ancienneté du parc immobilier, on peut supposer des performances énergétiques assez faibles. Des progrès devront donc être réalisés dans ce domaine afin de limiter la consommation d'énergie.

Dans cette perspective, un partenariat vient d'être engagé avec l'agence locale de l'énergie Heol afin de dresser un diagnostic des performances énergétiques des bâtiments communaux.

## Tableau de synthèse du diagnostic partagé

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<b>Développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un site favorable aux activités (<i>climat, ressources, position géographique</i>)</li> <li>- Des pôles d'activités tertiaires et primaires importants et diversifiés (<i>transport et fret maritime, recherche, santé, maraîchage, pêche</i>)</li> <li>- Une production agricole fortement structurée autour du maraîchage</li> <li>- Une activité portuaire importante et diversifiée</li> <li>- Un secteur pêche et produits de la mer porteur (<i>trafic pêche, algues</i>)</li> <li>- Plusieurs centres de réadaptation physique et de bien-être</li> <li>- Un centre de recherche et d'enseignement supérieur : la station biologique</li> <li>- Une activité touristique importante (<i>patrimoine, transit</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace restreint (<i>des difficultés d'accès</i>)</li> <li>- Des perspectives agricoles difficiles (<i>économie, structure, aire urbaine</i>)</li> <li>- Des incertitudes sur certaines activités pêche et produits de la mer (<i>réarmement, conflits d'usage néfastes</i>)</li> <li>- Une forte diminution du commerce de bouche en centre-ville et un risque de resserrement de l'offre commerciale sur les produits touristiques</li> <li>- Peu de circuits courts de distribution</li> <li>- Une activité touristique à améliorer (<i>compétitivité, hébergement, saisonnalité</i>)</li> <li>- Des activités sources de pollutions ou de pressions sur le milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un renforcement de la recherche fondamentale et du lien avec la recherche appliquée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La station biologique va doubler ses effectifs sur le site du Labor</i></li> <li>• <i>Des activités de recherche orientées vers l'application dans le domaine de la santé</i></li> <li>• <i>Un hôtel de recherche à Perharidy et une réflexion pour une « technopôle »</i></li> <li>• <i>Une collaboration étroite entre chercheurs et entrepreneurs sur les algues</i></li> </ul> </li> <li>- Des démarches de valorisation des produits agricoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une AOC « oignon de Roscoff »</i></li> <li>• <i>Des projets de développement de la production de légumes bio</i></li> </ul> </li> <li>- Des modalités de gestion durable de certaines ressources marines : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des modalités de gestion de la ressource pour certaines espèces (tourteaux)</i></li> <li>• <i>Un projet de gestion durable des algues sauvages démarre</i></li> </ul> </li> <li>- Une augmentation des activités touristiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Un projet de port de plaisance avec une zone commerciale et une zone d'activités associées communautaire (nautisme) sont à l'étude</i></li> </ul> </li> <li>- L'extension de la ligne ferroviaire à grande vitesse jusqu'à Rennes, ce qui raccourcit le temps de parcours jusqu'à Morlaix</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<b>Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pôle d'emploi important (<i>prédominance d'employés et d'ouvriers</i>)</li> <li>- Des secteurs d'activité variés : thalassothérapie, transport maritime, recherche, santé, commerce de gros et hôtellerie</li> <li>- Une légère diminution du nombre de chômeurs</li> <li>- Un développement de la mutualisation et de l'insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte augmentation des retraités et une baisse de la population active</li> <li>- Des activités fortement marquées par la saisonnalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des effets négatifs induits qui se cumulent au coût élevé du logement</i></li> </ul> </li> <li>- Une inadéquation entre l'offre et la demande (<i>restauration/hôtellerie</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre de Perharidy envisage d'embaucher 100 personnes</li> <li>- La station biologique va doubler ses effectifs sur le site du Laber</li> <li>- De nombreux emplois induits par le projet du port de plaisance (200)</li> <li>- Un développement de l'insertion (<i>ANPE, Carrefour de l'emploi, etc.</i>)</li> <li>- Une carte transport pour les personnes en difficulté</li> <li>- Des groupements d'employeurs se mettent en place sur le territoire</li> <li>- Un projet de FJT à Saint-Pol</li> </ul>
<b>Urbanisme, habitat, logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite cité de caractère et élégance de l'habitat ancien</li> <li>- Part importante de logements collectifs : 32 % du parc (<i>26 % pour le 29</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque d'espace et disparition des zones agricoles</li> <li>- Une politique urbaine qui reste à renforcer (<i>SCoT, réserves foncières, liaisons,..</i>)</li> <li>- Un parc immobilier vieillissant avec une mauvaise performance énergétique</li> <li>- Accès au logement difficile pour les revenus modestes et évansion des salariés roscovites vers la zone rétro-littorale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Faible taux du parc social : 1,9 % de logements HLM (10 % dans le 29)</i></li> <li>• <i>Logements de taille homogène (66 % ont 4 pièces ou plus) ≠ mixité sociale</i></li> <li>• <i>Coût très élevé de l'immobilier et des locations (surtout l'été)</i></li> </ul> </li> <li>- Absence d'un cahier de recommandations pour les nouvelles constructions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un PLU approuvé en 2005, 34 ha de zone à urbaniser</li> <li>- Un nouveau PLH en élaboration</li> <li>- Construction en cours de 13 logements sociaux : T3 – T4</li> <li>- Un lotissement communal avec une aide à l'accession : 17 lots</li> <li>- Un projet de logements pour les saisonniers et les étudiants (<i>FJT à Saint-Pol, résidence étudiante au Laber</i>)</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<p><b>Déplacements, transports et infrastructures</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des infrastructures stratégiques (<i>ports, gare TER</i>)</li> <li>- Des liaisons par autocar (<i>Morlaix, Brest</i>)</li> <li>- Un réseau de chemins balisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte dépendance du territoire aux transports (<i>activité économique</i>)</li> <li>- Des liaisons insuffisantes et/ou insécurisées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des pôles d'activité excentrés et des liaisons internes insuffisantes</i></li> <li>• <i>Une absence de liaisons douces et des voies non sécurisées</i></li> <li>• <i>Des voies peu aménagées pour les personnes handicapées</i></li> </ul> </li> <li>- Un déplacement domicile-travail important (<i>salariés habitant à l'extérieur</i>)</li> <li>- Une circulation dense (<i>engorgement du centre-ville, augmentation du trafic</i>)</li> <li>- Des transports en commun peu incitatifs (<i>durée</i>) et peu connus</li> <li>- Problèmes d'éclairage (<i>gare, Keravel</i>) et manque d'abri-bus (<i>Bloscon</i>)</li> <li>- Un affichage trop important le long des voies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet de port de plaisance : nouveaux flux de véhicules en perspective</li> <li>- Des mesures tarifaires incitatives pour les transports en commun</li> <li>- Une plate-forme multimodale est en cours d'étude à l'échelle du Pays de Morlaix</li> <li>- Un règlement local de publicité à venir</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<b>Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions de sensibilisation et de conseil impulsées par le Pays</li> <li>- Plusieurs projets en cours au niveau intercommunal et des professionnels</li> <li>- Une forte consommation de bois sur Roscoff</li> <li>- Un potentiel d'énergie marine à explorer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une très forte dépendance énergétique et un faible potentiel en ER terrestre</li> <li>- Un habitat supposé avoir de faibles performances énergétiques</li> <li>- Une faible utilisation des énergies renouvelables (<i>activités, habitat, bois</i>)</li> <li>- Des réticences au développement de la filière bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des actions de sensibilisation et de conseil : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une nouvelle OPAH « développement durable et maîtrise de l'énergie »</i></li> <li>• <i>Un Conseil Energie Partagée et un Espace Info Energie mis en place par Héol</i></li> </ul> </li> <li>- Des actions du Pays de Morlaix pour développer la filière « bois-énergie » ; une piste au niveau intercommunal pour un approvisionnement local</li> <li>- Divers projets privés (<i>chaufferie-bois au Centre de Perharidy, chaudières à condensation</i>)</li> <li>- Un projet de réalisation d'un guide de l'habitat durable dans le cadre du nouveau programme local de l'habitat</li> </ul>
<b>Conservation de la biodiversité et des ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un paysage caractéristique modelé par l'agriculture</li> <li>- Un écosystème marin et une interface terre-mer des milieux marin-terrestre très riches</li> <li>- Des eaux de baignade conformes (<i>A ou B</i>)</li> <li>- Une bonne connaissance du milieu marin grâce à la station biologique</li> <li>- Une amélioration du taux de collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'espaces terrestres « naturels » (<i>urbanisation, maraîchage</i>)</li> <li>- Une ressource en eau et des milieux aquatiques pollués (<i>agriculture, ANC</i>)</li> <li>- Des insatisfactions concernant la collecte sélective de déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux pavillons bleus 2008 pour le vieux port et la plage de Roc'h Kroum</li> <li>- Plusieurs actions concernant la gestion des déchets et les espèces invasives</li> <li>- Plusieurs actions de sensibilisation, à destination des enfants notamment, sont organisées par le milieu associatif et professionnel (<i>station biologique, association « rêve de mer », Centre de découverte des algues, CME, etc.</i>)</li> <li>- Plusieurs actions concernant les milieux aquatiques et la ressource en eau (<i>L'élaboration du SAGE Léon-Trégor, la réhabilitation de la STEP, diagnostic des dispositifs d'assainissement individuel, diverses actions agricoles, réseau de suivi IFREMER, recherche de solutions de substitution pour la ressource en eau</i>)</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<b>Sécurité (Violence, incivilités, risques naturels et technologiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne connaissance du risque de submersion marine</li> <li>- Pas de risques industriels majeurs</li> <li>- Une diminution des incivilités</li> <li>- Peu de nuisances sonores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones exposées au risque de submersion marine (<i>Laber, Vivier</i>)</li> <li>- Quelques actes d'incivilité provenant essentiellement de jeunes</li> <li>- Existence de routes dangereuses (<i>route de Perharidy, croisement de Keravel</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un PPR-SM a été approuvé en 2007 et un PCS est prévu</li> <li>- Un plan Infra-Polmar a été mis en place (<i>premier du genre en France</i>)</li> <li>- Au niveau des nuisances sonores, la RD 58 est classée en catégorie 3 (<i>normes acoustiques supérieures</i>)</li> <li>- Une coordination entre acteurs au sujet de la prévention de la délinquance (<i>gendarmerie, police, élus, école</i>)</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ville spécialisée dans le domaine de la santé avec une offre importante dans le domaine de la rééducation et du bien-être                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La présence d'établissements de santé favorisant notamment les échanges entre professionnels</i></li> </ul> </li> <li>- Un cadre de vie agréable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une connaissance de l'état de santé de la population qui pourrait être améliorée à l'échelle communale</li> <li>- Au niveau intercommunal, une mortalité prématurée des hommes et une surmortalité supérieure à la moyenne nationale (<i>le vieillissement, le comportement, l'activité, l'environnement</i>)</li> <li>- Des services éloignés pour certains types de spécialisations médicales (<i>gynécologie, ophtalmologie,...</i>)</li> <li>- Un manque de places en maison de retraite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions d'information, de sensibilisation et de formations effectuées par le centre de Perharidy et l'association Roscoff Santé (<i>tous les Ets de santé</i>)</li> <li>- Plusieurs services se trouvent à la maison des services de Saint-Pol</li> <li>- La crèche réalise des opérations de sensibilisation en faveur de repas diversifiés et équilibrés</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<p><b>Solidarité et coopération décentralisée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte solidarité familiale</li> <li>- Un nombre relativement réduit de personnes en difficulté</li> <li>- De nombreux services, des actions d'accompagnement et de solidarité</li> <li>- Une amélioration des accès pour handicapés dans les équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précarisation d'une catégorie de personnes (<i>pauvres, isolées</i>)</li> <li>- Des efforts à effectuer en matière de solidarité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nécessité d'adapter l'offre de services à une population vieillissante</i></li> <li>• <i>De forts besoins en sites adaptés du fait de la présence de centres de soins</i></li> <li>• <i>Des actions spécifiques en faveur des liens sociaux et culturels, et des personnes en difficulté à développer</i></li> </ul> </li> <li>- Arrêt de l'action de coopération décentralisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions mises en place pour les personnes âgées, handicapées et/ou précarisées (<i>Aide pour le maintien à domicile, maison de retraite, adaptation des logements et/ou équipements à l'âge et au handicap, services sociaux, etc.</i>)</li> <li>- Des structures d'accueil et des actions à destination de l'enfance (<i>maison de l'enfance, assistantes maternelles et RAPAM, mode de garde en horaires atypiques</i>)</li> <li>- Des structures d'accueil et des actions à destination de la jeunesse (<i>centre Kerjoie, mission locale, conseil municipal des enfants, café discut', pt écoute jeunes</i>)</li> <li>- Des actions de solidarité (<i>centres de soin, structures sportives et culturelles, associations diverses, cinéma, Festival Place aux mômes</i>)</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<b>Sports et loisirs culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre culturelle et sportive diversifiée du fait notamment d'une position géographique propice (<i>multitude d'équipements, pluridisciplinarité et dynamisme des associations, une municipalité qui s'implique</i>)</li> <li>- Un patrimoine renommé (<i>bâti, religieux, monuments classés, ZPPAUP, Johnnies...</i>)</li> <li>- De bons résultats sportifs chez les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des besoins d'équipements (<i>saturation du complexe sportif, absence de lieu d'activité pour les sports nautiques, besoin de salle de spectacle/conférence</i>)</li> <li>- Certains horaires inadaptés pour les actifs (<i>activités qui commencent trop tôt</i>)</li> <li>- Un non renouvellement du bénévolat associatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs actions sont initiées par la commune (<i>OMS, maison des associations, EMS, mise à disposition des équipements, promotion de la langue bretonne</i>)</li> <li>- Plusieurs événements sportifs sont organisés</li> <li>- Plusieurs animations culturelles sont réalisées pour le jeune public (<i>festival « Place aux mômes », « le jardin des mers », etc.</i>)</li> <li>- Des équipements adaptés pour les handicapés et des tarifs préférentiels</li> <li>- « Un algopôle » : centre de découverte des algues</li> <li>- Une salle d'activité culturelle et d'expositions communale (<i>190 personnes</i>)</li> <li>- Plusieurs réalisations prévues (<i>salle de judo, troisième terrain de foot, salle de billard, extension de la salle de tennis, un projet de pôle course à la voile</i>)</li> </ul>
<b>Accès à la connaissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accès aisé à l'éducation et à la formation (<i>Station Bio., écoles, collèges, etc.</i>)</li> <li>- Un niveau de formation dans la moyenne nationale</li> <li>- Globalement, beaucoup de moyens mis à disposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une baisse globale des effectifs pour l'année scolaire 2008/2009</li> <li>- Une sensibilisation aux enjeux du développement durable partielle, ne touchant pas l'ensemble de la population (<i>adultes, personnes âgées, etc.</i>)</li> <li>- Une absence de lieux de formation et accès aux NTIC pour tous (<i>seniors en particulier</i>)</li> <li>- Besoin d'un centre multimédia et d'un centre de congrès</li> <li>- Une perte progressive de l'usage courant de la langue bretonne</li> <li>- Interruption de la filière bilingue au collège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions de sensibilisation à l'environnement des plus jeunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ateliers et actions de solidarité dans les écoles</i></li> <li>• <i>Actions de sensibilisation organisées par la CCPL, le centre nautique et l'association « Rêve de Mer »</i></li> </ul> </li> <li>- Ouverture du centre de recherche au grand public</li> <li>- Un développement des outils de connaissance (<i>accès internet au public</i>)</li> <li>- Existence de filières bilingues au niveau primaire</li> </ul>

	Atouts	Contraintes	Actions déjà engagées
<p style="text-align: center;"><b>Gestion responsable et services au public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'Agenda 21 à une période charnière de la vie communale</li> <li>- Une certaine souplesse dans l'organisation interne et un Conseil Municipal dynamique, prêt à agir</li> <li>- Un consensus sur certaines stratégies de développement de la ville (<i>tourisme, santé et recherche, gestion des flux, mixité sociale, patrimoine, concertation</i>)</li> <li>- Un accompagnement important de la commune vers les associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une vision éclatée du projet de territoire et de l'aménagement du territoire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des initiatives de développement durable ponctuelles, non articulées entre-elles</i></li> </ul> </li> <li>- Une gestion du patrimoine nouveau et ancien qui peut progresser en termes d'écoresponsabilité (<i>performance énergétique, transport, achat, entretien des espaces publics, économie d'eau, etc.</i>)</li> <li>- Une organisation interne à améliorer :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Selon certains élus, des agents insuffisamment associés dans les projets</i></li> <li>• <i>Une communication insuffisante à l'intérieur du conseil et avec l'extérieur.</i></li> <li>• <i>Manque d'un poste chargé du développement durable?</i></li> </ul> </li> <li>- Un partenariat externe à dynamiser :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des réticences pour développer l'intercommunalité</i></li> <li>• <i>Une participation insuffisante des citoyens dans la définition des projets de territoire</i></li> </ul> </li> <li>- Une population attentiste par rapport au développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une session de formation sur la démarche Agenda 21</li> <li>- Suivi et maintenance régulière des systèmes de chauffage</li> <li>- Certains bâtiments ont été isolés et/ou dotés d'un système de régulation de chauffage</li> <li>- Tous les bâtiments ont fait l'objet d'un diagnostic amiante</li> <li>- Le raisonnement du désherbage s'effectue selon la perméabilité des sols</li> <li>- 53% des véhicules ont une pastille verte</li> <li>- Un accompagnement important de la commune, notamment financier, envers les associations</li> <li>- Un conseil municipal des enfants a été créé et sera complété par un conseil municipal des jeunes</li> <li>- Des instances de concertation avec la population locale à la carte :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ponctuellement, la municipalité fait appel à ses habitants pour recueillir leur avis sur des projets spécifiques (concernant leur quartier, la gestion du port, la gestion du bocage, etc.)</i></li> </ul> </li> </ul>



## Les enjeux du territoire

---

### Les atouts majeurs de la ville de Roscoff...

Une commune à forts potentiels maritimes et terrestres, facteurs de forte attractivité, induisant un dynamisme économique exemplaire (recherche, santé, transport maritime, tourisme, agriculture, pêche et produits de la mer, etc.)

*...face à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux importants (hiérarchisés selon l'ordre d'importance, en termes de propositions émises lors du forum citoyen)*

#### 1- Les problèmes de déplacement et de transport :

Limiter la circulation et le stationnement en centre ville, développer les liaisons douces et le transport collectif intra et extra-urbain.

- *Comment arbitrer les choix et organiser les déplacements et les transports ?*

#### 2- La pression foncière et immobilière :

Favoriser l'accès au logement pour tous, densifier et gérer les franges urbaines, maîtriser le coût de l'immobilier.

- *Comment préserver les espaces agricoles ? Comment arbitrer les choix ?*
- *Quel équilibre trouver pour permettre l'accueil d'une population diversifiée (loger tout le monde, rééquilibrer la pyramide des âges) ?*

#### 3- Accompagner la mutation des activités économiques :

Promouvoir les commerces de proximité et les filières courtes, développer de nouvelles activités, soutenir les activités primaires, accompagner la mutation des structures, mieux gérer les ressources.

- *Comment anticiper le renouvellement des hommes et des capitaux ? Comment gérer durablement la ressource ?*
- *Comment accompagner la création de nouvelles activités tertiaires porteuses ? Quelles articulations entre-elle ?*
- *Quel équilibre trouver entre les activités primaires, artisanales, touristiques et commerciales ?*

#### 4- L'accès de tous à la culture et aux activités de loisirs :

Apporter des réponses à la saturation et au manque d'équipements (conférences, expositions, spectacles), proposer des tarifs attractifs, développer des activités culturelles (festivités...) pour les habitants de Roscoff et soutenir les artistes locaux, sensibiliser à l'environnement, préserver la langue bretonne.

- *Comment rendre accessibles au plus grand nombre la culture et les activités de loisirs ?*

## **5- La préservation du patrimoine naturel :**

Préserver le milieu naturel et la ressource en eau, les paysages (chemins, entretien), maîtriser les rejets (déchets, flux de pollution, etc.) et les espèces envahissantes (algues vertes, spartine...).

- *Comment sécuriser la ressource en eau ? Comment mieux concilier les activités économiques, domestiques et urbaines, et la préservation des milieux et de la ressource ? Comment arbitrer les choix ?*

## **6- Promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergies :**

Développer les énergies renouvelables (solaire, éolienne, bois, hydraulique), économiser l'énergie (isolation, éclairage) et l'eau (récupération, réduction des consommations), informer.

- *Comment créer ou amplifier le mouvement de sensibilisation et de passage à l'acte ?*
- *Comment concilier préservation du patrimoine bâti et mise en place des énergies renouvelables ?*

## **7- L'adaptation au vieillissement et au handicap :**

Faciliter l'accès aux lieux publics et aux logements, favoriser le maintien à domicile, les hébergements adaptés et le lien intergénérationnel.

- *Comment rendre la ville accessible aux handicapés (espaces publics, équipements, commerces, etc.) ?*
- *Comment améliorer les services ?*

## **8- Favoriser le lien social et aider les personnes en situation de précarité :**

Favoriser le lien intergénérationnel, faciliter l'accès au logement et à la santé, aider les personnes en précarité.

- *Comment accompagner les personnes précarisées ?*
- *Comment favoriser les liens sociaux et culturels ?*

## **9- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti :**

Mettre en valeur le patrimoine, intégrer les constructions neuves.

- *Comment mieux concilier le développement urbain, et la préservation du patrimoine bâti ? Comment mieux préserver la langue bretonne ?*

## **10- Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux :**

Protéger le littoral, anticiper en termes d'urbanisme, informer et sensibiliser

## **11- Promouvoir la concertation et la citoyenneté :**

Etre informé, participer aux projets locaux

## Le plan d'actions

Compte tenu des enjeux rappelés dans la partie précédente, les propositions émises lors du forum et enrichies par la suite ont été structurées sous la forme de 4 axes stratégiques principaux :

- **Un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé**
- **Un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources**
- **Un esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes**
- **Informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement**

avec 11 cibles et 39 actions. Un niveau de priorité de 1 à 3 a été attribué à chaque action.

Pour en faciliter la lecture et la structuration, le programme **est décliné action par action** mais, et c'est justement l'une des spécificités de l'Agenda 21, **certaines projets devront être envisagés de manière transversale**. C'est le cas par exemple du plan de déplacement communal, évoqué dans l'ensemble des fiches actions de l'orientation n°1. Il en est de même pour la valorisation des espaces publics ainsi que pour les questions du stationnement et de la circulation en centre-ville qui devront être envisagées conjointement. Dans cette perspective, **les liens à établir avec d'autres fiches sont rappelés dans chacune des actions concernées**.

Le contenu des actions présentées dans les fiches suivantes **est issu des propositions émises et validées par les acteurs durant la phase d'élaboration de l'Agenda 21. En ce sens, ce document constitue donc une formalisation du travail réalisé avec la population, les ateliers, les élus et les services. Il fixe les orientations stratégique et détaille ces orientations sous forme de fiches actions**.

Cet Agenda 21 local se voulant être un projet partagé pour le territoire de Roscoff, il donne aussi des orientations pour des projets qui devront être portés par d'autres maîtres d'ouvrage que la commune.

Les acteurs de la commune (élus mais aussi citoyens) devront donc se mobiliser pour soutenir les orientations de l'Agenda 21 de Roscoff auprès de ces maîtres d'ouvrages et, le cas échéant y apporter leur concours. D'autre part, de nombreux partenaires (financiers ou techniques) ont été mobilisés pour garantir la réussite de la mise en œuvre des actions.



## L'architecture du programme d'actions

### Axe n°1- Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé

#### Orientation n°1 : Organiser les déplacements et le stationnement

Fiche n°1	Limitier l'accès des véhicules au centre-ville et organiser le stationnement	Priorité 1
Fiche n°2	Développer le transport en commun intra-communal	Priorité 2
Fiche n°3	Développer le transport en commun extra-communal	Priorité 3
Fiche n°4	Développer le covoiturage	Priorité 2
Fiche n°5	Développer les déplacements doux	Priorité 1
Fiche n°6	Sécuriser les déplacements	Priorité 2

#### Orientation n°2 : Organiser l'aménagement du territoire et loger tout le monde

Fiche n°7	Mettre en place une stratégie foncière	Priorité 1
Fiche n°8	Faciliter l'accès à la propriété et au logement	Priorité 1
Fiche n°9	Economiser l'espace et gérer les franges urbaines	Priorité 1

#### Orientation n°3 : Préserver et valoriser le patrimoine

Fiche n°10	Préserver et valoriser le paysage et le patrimoine naturel	Priorité 1
Fiche n°11	Préserver et valoriser le patrimoine bâti	Priorité 2
Fiche n°12	Mieux gérer l'entretien des espaces publics et privés	Priorité 2
Fiche n°13	Préserver et restaurer la ressource en eau	Priorité 1

### Axe n°2- Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources

#### Orientation n°4 : Soutenir et développer l'économie locale

Fiche n°14	Soutenir les activités et les produits issus de la mer (algues, pêche) et mettre en place des circuits courts de distribution	Priorité 1
Fiche n°15	Soutenir la filière maraîchère et mettre en place des circuits courts de distribution	Priorité 1
Fiche n°16	Développer le commerce de proximité	Priorité 3
Fiche n°17	Désaisonnaliser les activités touristiques	Priorité 3
Fiche n°18	Créer de nouvelles filières économiques tertiaires	Priorité 2
Fiche n°19	Créer ou agrandir les zones d'activités	Priorité 3
Fiche n°20	Utiliser les ressources énergétiques renouvelables	Priorité 1

#### Orientation n°5 : Protéger l'environnement

Fiche n°21	Mieux gérer les déchets	Priorité 3
Fiche n°22	Limitier les impacts environnementaux des activités économiques	Priorité 2

### Axe n°3- Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes

#### Orientation n°6 : Développer les services

Fiche n°23	Aider les personnes en difficulté	Priorité 1
Fiche n°24	Améliorer la prévention et l'accès aux soins	Priorité 2
Fiche n°25	Adapter le logement et les services au vieillissement de la population	Priorité 1
Fiche n°26	Faciliter l'insertion des personnes à mobilité réduite	Priorité 1
Fiche n°27	Améliorer l'accès à la culture	Priorité 1
Fiche n°28	Développer les activités sportives	Priorité 2
Fiche n°29	Créer de nouveaux moments festifs	Priorité 2

**Orientation n°7 : Créer des évènements et favoriser les échanges**

<b>Fiche n°30</b>	<b>Favoriser les échanges entre les personnes</b>	<b>Priorité 1</b>
-------------------	---	-------------------

**Orientation n°8 : Protéger la population contre les risques**

<b>Fiche n°31</b>	<b>Prévenir la montée des eaux</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Fiche n°32</b>	<b>Protéger la population contre les risques technologiques</b>	<b>Priorité 3</b>

**Axe n°4- Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement**

---

**Orientation n°9 : Limiter le gaspillage**

<b>Fiche n°33</b>	<b>Réduire la consommation énergétique des bâtiments</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Fiche n°34</b>	<b>Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Fiche n°35</b>	<b>Réduire les consommations d'énergie, d'eau et de papier dans les services municipaux et dans les bâtiments communaux</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Fiche n°36</b>	<b>Inciter la population à réduire la consommation d'eau, d'énergie et de papier</b>	<b>Priorité 1</b>

**Orientation n°10 : Informer et sensibiliser la population**

<b>Fiche n°37</b>	<b>Sensibiliser les personnes au développement durable</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Fiche n°38</b>	<b>Mieux informer les habitants sur la vie communale et la démarche d'Agenda 21</b>	<b>Priorité 1</b>

**Orientation n°11 : Favoriser la démocratie participative**

<b>Fiche n°39</b>	<b>Améliorer la concertation avec les habitants</b>	<b>Priorité 1</b>
-------------------	---	-------------------

# FICHES ACTIONS

**AXE n°1***Pour un aménagement équilibré  
et solidaire du territoire et un  
cadre de vie préservé***Orientation n°1 : Organiser les déplacements et le stationnement**

Fiche n°1	Limitier l'accès des véhicules au centre-ville et organiser le stationnement	p. 26
Fiche n°2	Développer le transport en commun intra-communal	p. 28
Fiche n°3	Développer le transport en commun extra-communal	p. 30
Fiche n°4	Développer le covoiturage	p. 32
Fiche n°5	Développer les déplacements doux	p. 34
Fiche n°6	Sécuriser les déplacements	p. 36

**Orientation n°2 : Organiser l'aménagement du territoire et loger tout le monde**

Fiche n°7	Mettre en place une stratégie foncière	p. 38
Fiche n°8	Faciliter l'accès à la propriété et au logement	p. 39
Fiche n°9	Economiser l'espace et gérer les franges urbaines	p. 42

**Orientation n°3 : Préserver et valoriser le patrimoine**

Fiche n°10	Préserver et valoriser le paysage et le patrimoine naturel	p. 44
Fiche n°11	Préserver et valoriser le patrimoine bâti	p. 46
Fiche n°12	Mieux gérer l'entretien des espaces publics et privés	p. 48
Fiche n°13	Préserver et restaurer la ressource en eau	p. 50

<b>Action n° 1</b>	<b> limiter l'accès des véhicules au centre-ville</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	
<b>Orientation</b>	<b>1</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Engager une réflexion globale sur les déplacements à l'échelle de la commune
- Diminution des flux de véhicules en centre-ville
- Mieux organiser le stationnement, notamment durant la période estivale

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Dresser un bilan de la situation actuelle :</b> - Circulation en centre-ville - Etat des lieux du stationnement - Taux de remplissage des parkings	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Elaborer un plan de déplacement communal : (vu en commission, non réalisable)</b> - Replacer la question des déplacements dans une réflexion globale à l'échelle de la ville (articulation entre les différentes formes de déplacement) et communiquer (diffusion de plan de circulation à la population) - Réorganiser le stationnement dans le centre-ville de Roscoff : - <b>Renforcer la différenciation saisonnière dans la réglementation (zones bleues, stationnement interdit, etc.) et la tarification</b> - <b>Introduire une différenciation entre les résidents Roscovites, les résidents de l'île de Batz et les visiteurs</b> - Mettre en place une zone piétonne et/ou semi-piétonne dans le centre-ville et sur le vieux port (le quai d'Auxerre)	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>3- Créer des parkings relais à l'extérieur du centre ville :</b> - Mise en place d'une navette de desserte du centre-ville ( <i>en lien avec la fiche action n°3</i> ) - Etudier l'opportunité et la faisabilité d'autres formes de stationnement pour libérer le stationnement de surface en centre-ville (Parkings souterrains, etc.)	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>4- Créer une plate-forme logistique pour la desserte des commerces (vu en commission, non réalisable)</b>	<b>Commune de Roscoff commerçants</b>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Surface ou linéaire d'espaces publics réorganisés
- Nombre de places de stationnement créées ou aménagées en dehors du centre-ville
- Part du stationnement en centre-ville par rapport à la capacité totale de stationnement
- Taux de remplissage de la navette
- Nombre d'espaces de stationnement réorganisés ou réaménagés
- Nombre de places de parkings transférées du centre-ville vers l'extérieur

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Afin de jouer un rôle d'exemplarité, un des volets de la mise en œuvre d'un plan de déplacement communal pourrait être de réaliser un plan de déplacements de la collectivité. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des plans de déplacements d'entreprises et à notamment pour objectif de proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les salariés et visiteurs de la collectivité. La démarche se base sur la réalisation d'un diagnostic puis d'un plan d'actions. Dans cette démarche, la sensibilisation joue un rôle essentiel pour la réussite du projet. Un soutien financier peut être accordé aux collectivités (ou entreprises) souhaitant externaliser la démarche (50% max. du coût HT de l'étude).

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Elaboration d'un plan de déplacement communal :**
  - **Coût de l'étude :** 15 à 20 000 € HT
- **Création d'une plate forme logistique :** à préciser selon la définition du projet.
- **Création d'une aire de stationnement :**
  - **Ratio d'investissement par place de stationnement :** 3 000 € HT par place hors acquisition du foncier
  - **Aménagement d'une aire de stationnement plantée:** Investissement : 90 à 160 € HT/ m<sup>2</sup> selon le niveau de gamme, de 55 à 115 € HT/ m<sup>2</sup> dans le cas d'une réhabilitation superficielle.
- **Création d'un parking souterrain :** **Coût d'aménagement : de 15 000€ à 20 000€ par place hors acquisition foncière et selon la nature du terrain**

## Les projets déjà engagés sur le territoire :

- A l'occasion de la fête de l'oignon en 2009, la commune de Roscoff a expérimenté la mise en place de parkings relais à l'entrée de la ville, accompagnés d'une navette pour transporter les visiteurs jusqu'au centre-ville. Devant le succès de l'opération, cette initiative ponctuelle pourrait être reconduite lors d'autres manifestations, voire établie de manière pérenne dans le temps.

Élu référent : Y. Thomas

Référent services : communication

Membres de la commission : 6 élus, 2 agents territoriaux, 6 administrés

<b>Action n°</b>	<b>2</b>	<b>Développer le transport en commun intra-communal</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>1</b>	<b>Organiser les déplacements et le stationnement</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Limiter l'usage de la voiture individuelle. Etre moins dépendant du modèle « deux voitures par ménage».**
- **Favoriser l'usage de modes de transports peu polluants**
- **Disposer d'une offre de transport en commun régulière proposant une vraie alternative à la voiture individuelle**
- **Diminution des émissions de CO2**
- **Diminution des véhicules en centre-ville**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<p><b>1- Intégrer un volet « transport en commun » dans le plan de déplacement communal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener une réflexion sur les différents modes de déplacement collectifs alternatifs (tram train, tramway...)</li> <li>- Développer une offre de transport en commun pour les trajets intra-communaux</li> <li>- Proposer une desserte régulière des différents pôles de la ville (Bloscon, Vieux port, centre-ville, Perharidy)</li> <li>- Articuler la desserte intra-communale avec les déplacements intercommunaux (<i>en lien avec la fiche action n°4</i>)</li> <li>- Bien identifier les trajets et permettre le repérage dans la ville</li> <li>- Prendre en compte les besoins des différentes générations dans l'élaboration de l'offre de transport</li> <li>- Proposer des tarifs modérés</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b></p>
<p><b>2 - Mettre en place une navette (<i>en lien avec la fiche action n°35</i>)</b></p>	<p><b>Commune de Roscoff,</b> <b>Conseil Général du</b> <b>Finistère</b> <i>Transporteurs</i></p>

### Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Mise en place d'une navette
- Nombre de points d'arrêts
- Fréquence de la desserte
- Fréquentation de la navette

### Éléments indicatifs pour la mise en oeuvre :

- Une révision du schéma départemental des transports est prévue pour 2011. Dans cette perspective, des réunions de concertation ont été menées durant l'année 2010 entre le Conseil Général et les acteurs locaux. Cette révision a été l'occasion de restructurer le maillage de la desserte départementale et de la renforcer au niveau local, en partenariat avec les EPCI, voire avec les communes.
- D'autre part, la Région et le Conseil Général, en partenariat avec les acteurs locaux, ont entamé une réflexion visant à optimiser les dessertes TER et le réseau départemental Penn Ar Bed. La desserte TER sera par ailleurs profondément remaniée avec la prolongation de la ligne TGV vers Rennes.
- Le projet de mise en place d'une navette de desserte au niveau communal devra être établi avec le Conseil Général, autorité compétente en matière de transport (en dehors des périmètres de transport urbain). Ce projet, s'il est ensuite porté par la commune, devra faire l'objet d'une délégation de compétence de la part du Conseil Général.

### Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en oeuvre.

- **Etude de faisabilité pour la mise en place d'un TC intra-communal (cf fiche 1, élaboration d'un plan de déplacement communal)**

### Les projets déjà engagés sur le territoire :

- A l'occasion de la fête de l'oignon en 2009, la commune de Roscoff a expérimenté la mise en place de parkings relais à l'entrée de la ville accompagnés d'une navette pour transporter les visiteurs jusqu'au centre-ville. Devant le succès de l'opération, cette initiative ponctuelle pourrait être reconduite lors d'autres manifestations, voire établie de manière pérenne dans le temps.
- Mise en place de navettes en 2010 pour les manifestations de l'association des commerçants et la fête de la mer

Élu référent : Y. Thomas

Référent services : communication

Membres de la commission : 6 élus, 2 agents territoriaux, 6 administrés

<b>Action n°</b>	<b>3</b>	<b>Soutenir le développement du transport en commun intercommunal</b>	Niveau de priorité  <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>1</b>	<b>Organiser les déplacements et le stationnement</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Limiter l'usage de la voiture individuelle en proposant une vraie alternative. Être moins dépendant du modèle « deux voitures par ménage ».**
- **Favoriser l'accès à Roscoff en TC pour les personnes y travaillant mais n'y résidant pas et permettre une mobilité intercommunale en transport en commun**
- **Diminution des déplacements en voiture**
- **Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Prévoir une articulation du plan de déplacement communal avec les transports départementaux et régionaux et le futur plan de déplacement intercommunal</b>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Encourager et soutenir la mise en place d'un schéma intercommunal de transport</b> - Renforcement des liaisons et des points d'arrêts (notamment vers Saint-Pol-de-Léon et Santez) - Proposer des modalités de transport souples et adaptées : taille des véhicules, transport à la demande - Proposer des transports à faible coût - Prendre en compte les besoins des différentes générations dans l'élaboration de l'offre de transport - Adapter ces transports avec les horaires de travail	<b>Communauté de communes du Pays Léonard</b> <i>Communes de la CCPL        Conseil Général du Finistère</i>
<b>3- Améliorer et compléter les liaisons du réseau départemental Penn Ar Bed :</b> - Diminuer le temps de transport vers Morlaix et Brest - Augmenter la fréquence des liaisons - Développer une offre de transports à vocation intercommunale en complément de ces liaisons - Renforcer l'information sur l'offre existante	<b>Conseil Général du Finistère</b> <i>Communauté de communes du Pays Léonard        Transporteurs</i>
<b>4- Encourager le développement des liaisons ferroviaires :</b> - Améliorer l'offre existante entre Morlaix et Roscoff	<b>Région Bretagne</b> <i>SNCF</i>

### Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Fréquentation des lignes régulières de transport en commun (par la route et en transport ferroviaire)
- Nombre de rotations quotidiennes sur les lignes existantes
- Nombre de lignes ouvertes et de points d'arrêts supplémentaires créés

### Éléments indicatifs pour la mise en oeuvre :

- Une révision du schéma départemental des transports est prévue pour 2011. Dans cette perspective, des réunions de concertation ont été menées durant l'année 2010 entre le Conseil Général et les acteurs locaux. Cette révision pourra être l'occasion de restructurer le maillage de la desserte départementale et de la renforcer au niveau local, en partenariat avec les EPCI, voire avec les communes.
- D'autre part, la Région et le Conseil Général, en partenariat avec les acteurs locaux, vont entamer une réflexion visant à optimiser les dessertes TER et le réseau départemental Penn Ar Bed. La desserte TER sera par ailleurs profondément remaniée avec la prolongation de la ligne TGV vers Rennes.

### Les projets déjà engagés sur le territoire :

- Afin d'appréhender de manière globale la question de la mobilité, la Communauté de communes du Pays Léonard a engagé dans le cadre de l'agenda 21 communautaire et des orientations de sa charte de territoire, l'élaboration d'un plan global de déplacements qui pourrait intégrer les dimensions suivantes :
  - Circulations douces et notamment pistes cyclables et cheminement piétons
  - Développement de l'intermodalité
  - Transports en communs
- Une convention a été passée entre les communes de Roscoff et de Saint-Pol de Léon et le Conseil Général du Finistère afin de proposer un tarif modéré du prix du billet pour les personnes voyageant en transport en commun entre Roscoff et Saint-Pol. Actuellement de 2€, le prix a été ramené à 1€, la différence du prix étant prise en charge par les deux communes de Roscoff et de Saint-Pol.

**Élu référent : M.F Chapalain**

**Référent services : communication**

**Membres de la commission : 7élus, 2agents territoriaux, 6administrés**

<b>Action n°</b>	<b>4</b>	<b>Développer le covoiturage</b>	Niveau de priorité  <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>1</b>	<b>Organiser les déplacements et le stationnement</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Créer les conditions nécessaires pour inciter à la pratique du co-voiturage**
- **Diminution du nombre de véhicules sur les routes**
- **Diminution des émissions de CO2**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Intégrer un volet covoiturage dans le plan de déplacement communal</b>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Renforcer la dynamique existante en favorisant la mise en relation des usagers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et communiquer régulièrement sur les outils existants (sites internet de covoiturage du CG29, aires de covoiturage...)</li> <li>- Mettre à disposition des usagers des outils pour faciliter la mise en relation (panneaux d'affichage à la mairie)</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>3- Créer des aires de covoiturage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des espaces sur la commune afin de favoriser la pratique du covoiturage en toute sécurité sur la commune</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Conseil général du Finistère</b>

## Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Fréquence de l'information liée au covoiturage dans les publications communales au cours de l'année
- Nombre de places de stationnement dédiées au covoiturage au niveau de la commune (parking du cimetière et Laber)
- Nombre de trajets réguliers effectués en covoiturage, nombre de personnes utilisant ce mode de déplacement (enquêtes)

## Eléments indicatifs pour la mise en oeuvre :

- Afin de compléter les actions entreprises en matière de transport en commun, le Conseil Général du Finistère s'est engagé à soutenir la pratique du co-voiturage. Ce soutien se traduit notamment par la création d'aires de covoiturage sécurisées en bordure des principaux axes routiers du département. A ce jour 25 aires sont répertoriées avec une capacité totale de 928 places. En complément de ces aménagements, un site internet destiné à faciliter la mise en relation des personnes a été ouvert : <http://www.covoiturage-finistere.fr/>

## Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Aménagement d'une aire de co-voiturage**
  - **Coût d'investissement d'une aire de covoiturage (sur domaine public) :** 1000 à 3000 € / place de véhicule (hors acquisition du foncier)
  - **Coût d'investissement d'une zone de covoiturage (sur domaine privé, en partenariat avec les acteurs du monde économique (grande distribution par ex.) :** 300 à 1000 € / zone

## Les projets déjà engagés sur le territoire :

- Site internet mis en place pour favoriser le covoiturage au niveau de la commune de Roscoff (Roskovoiturage : <http://www.roscoff-quotidien.eu/roskovoiturage-planning.htm>) (initiative privée)

Élu référent : Y. Thomas

Référent services : communication

Membres de la commission : 6 élus, 2 agents territoriaux, 6 administrés

<b>Action n°</b>	<b>5</b>	<b>Développer les déplacements doux</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>1</b>	<b>Organiser les déplacements et le stationnement</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

▶ Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Inciter à l'usage des modes de déplacements doux pour les déplacements intra-communaux**
- **Créer les conditions favorables, notamment en termes de sécurité, au développement de ces modes de déplacements**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Inciter aux changements de comportements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les habitants sur la pertinence des pédibus</li> <li>- Inciter à la mise en place de pédibus</li> <li>- Prévoir dans le programme scolaire un temps de sensibilisation sur l'usage du vélo pour se rendre à l'école</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff/Ecoles</b> <b>Associations de parents d'élèves</b>
<b>2- Intégrer un volet déplacement doux dans le plan de déplacement communal</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Associations d'usagers</i>
<b>3- Développer le réseau de liaisons douces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des liaisons douces intra-communales               <ul style="list-style-type: none"> <li>- En s'appuyant notamment sur le réseau de chemins existants</li> <li>- Création de nouveaux itinéraires dédiés</li> <li>- Introduire la notion de route partagée sur certains axes</li> </ul> </li> <li>- Prévoir des connexions avec les sentiers piétons et chemins de la commune</li> <li>- Créer des liaisons intercommunales de type « voie verte » vers Saint-Pol et Santec</li> <li>- Mieux signaler les itinéraires</li> <li>- Aménager des espaces de stationnement pour les vélos (abris, anneaux...)</li> <li>- Penser à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite</li> </ul>	<b>Communes de Roscoff, CCPL, communes de la CCPL</b>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Création et pérennité dans le temps des « pédibus », nombre d'enfants les fréquentant
- Nombre de kilomètres de liaisons douces créées ou aménagées (en distinguant liaisons piétonnes, pistes cyclables, liaisons mixtes)
- Nombre d'équipements créés ou aménagés pour favoriser la pratique des déplacements « doux »

## Éléments indicatifs pour la mise en oeuvre :

- Plusieurs dispositifs du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME permettent de soutenir les projets locaux en matière de déplacement doux :
  - Des aides au financement peuvent être apportées pour la mise en place d'un « plan de déplacement doux » (ce type de plan pourrait être un volet d'un plan de déplacement communal plus global). Le Conseil Général finance à hauteur de 50% l'étude amont (avec un plafond de 5000€), tandis que la Région et l'ADEME soutiennent quant à eux la mise en place du plan de déplacement doux (mise à disposition d'outils méthodologiques et pédagogiques).
  - Dans le cadre du schéma départemental « Vélo », des aides spécifiques peuvent être apportées aux projets de développement de pistes cyclables, notamment pour renforcer le maillage local (Les taux de financement du Conseil Général ont été revus fin 2009 et devraient être les suivants : financement des travaux d'aménagement et de signalisation à hauteur de 80% HT sur réseau routier départemental hors agglomération, 50% HT sur route départementale en agglomération et sur le réseau routier local)
  - Dans le cadre du dispositif « Patrimoine, cadre de vie » du Conseil Général, des financements peuvent également être apportés pour le renforcement des liaisons douces, si la commune fait moins de 5000 habitants (*population DGF*). Le projet doit alors intégrer des dimensions d'embellissement de l'espace public et porter une attention particulière à l'accessibilité. Les financements apportés par le CG le sont à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un plafond de 60 000€ de subventions dans la limite d'un dossier tous les 4 ans pour un projet ponctuel (ou de 40 000€ par tranche pour un projet par tranches).
- Si elle n'est pas directement à l'origine de la mise en oeuvre d'une action de type « Pedibus », « Carapatte » ou « Caracycle », la commune peut toutefois s'investir par l'acquisition de matériel (gilets, panneaux, affiches, communications) ou l'aménagement d'espaces publics en vue de leur sécurisation.

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en oeuvre.

- **Mise en place d'un pédibus : coûts d'investissement très faibles :** achats de gilets jaunes, de matériel de sécurité...
- **Aménagement de liaisons douces : l'estimation dépend du niveau d'aménagement et de la nature du terrain.**  
**Quelques exemples de coûts-types :**
  - **Aménagement d'un mail piéton-cycles plantés :** Investissement : de 650 à 1450€ HT/ ml selon le niveau de gamme, de 400 à 1000€ HT/ mL dans le cas d'une réhabilitation superficielle.
  - **Cheminement piétons-cycles :** Investissement : de 450 à 800€ HT/ ml selon le niveau de gamme, de 300 à 600€ HT/ mL dans le cas d'une réhabilitation superficielle.
- **Signalisation d'itinéraires : compter environ 3000 €/ km de jalonnement**
- **Aménagement de parcs de stationnement pour vélos (abris, anneaux) :**
  - **Coût d'aménagement d'un emplacement vélo :** de 130 à 600 € TTC par place
  - **Quelques exemples de coûts hors acquisition foncière et installation :** arceau : 70 € (35€/vélos) , box individuel ou tambour : 300 à 900 € / vélo , box collectif : 150 à 600 € / vélo
- **Aménagements pour renforcer l'accessibilité aux PMR : à préciser selon la définition du projet et la nature des installations,** un ratio au sens large pourrait être évalué à environ 100€ / habitant

## Les projets déjà engagés sur le territoire :

- La commune de Roscoff a engagé, durant l'année 2010, une étude visant à une requalification globale du Vieux Port. A cette occasion, la problématique des liaisons douces et des connexions avec les autres pôles de la commune est particulièrement prise en compte.
- Une étude prospective a été menée par les services de l'Etat au niveau de la Baie de Morlaix. Cette étude comporte un volet déplacement doux.
- Création de la « Boucle du Pays Léonard », itinéraire regroupant des circuits vélos et des sentiers pédestres sur plus de 100km (*Projet porté par la Communauté de Communes du Pays Léonard*).

- Promotion de la voie verte mise en place par le Conseil Général du Finistère, reliant les communes du département et notamment Santec et Saint Pol via les voies de la commune de Roscoff.
- Aménagement d'une aire de stationnement et aide à la promotion du circuit du « petit train touristique ». Utiliser ce mode de transport permet aux touristes du camping de se rendre en ville sans utiliser de véhicule. Ce mode de transport en commun permet également à l'ensemble des touristes de se rendre sur différents sites remarquables de la ville (jardin exotique, criée, maison des Johnnies..)

**Élu référent : M.F Chapalain**

**Référent service : Communication**

**Membre de la commission : 7élus, 2agents territoriaux, 6administrés**

<b>Action n° 6</b>	<b>Sécuriser les déplacements</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b> 1	<i>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</i>	
<b>Orientation</b> 1	<i>Organiser les déplacements et le stationnement</i>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

► Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Renforcer la sécurité des déplacements dans la commune pour tous les types de modes pratiqués (piétons, cyclistes, automobilistes...).**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.*

*La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Améliorer les conditions de sécurité pour tous les usagers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement et sécurisation de pistes cyclables (<i>en lien avec la fiche action n°6</i>)</li> <li>- Aménagement des voiries pour limiter la vitesse, notamment aux entrées de la ville</li> <li>- Sécurisation des traversées est-ouest et de l'accès à Perharidy depuis Keravel</li> <li>- Renforcer la sécurité des déplacements, notamment, pour les personnes à mobilité réduite</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Conseil Général du Finistère</i>
--	--

### Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre de secteurs aménagés
- Variation du nombre d'accidents concernant des usagers de la route

### Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre de sa politique d'aide aux déplacements, le Conseil Général peut soutenir les projets de sécurisation de la voirie, y compris quand ceux-ci sont sous maîtrise d'ouvrage communale.

### Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Aménagement de pistes cyclables**
  - **Coût d'aménagement d'une piste cyclable :** 90 000 à 200 000 € TTC / km
  - **Coût d'aménagement d'une bande cyclable :** 5000 à 10 000 € TTC / km si peinture seule, 50 000 à 140000 € TTC / km si reprise de chaussée et acquisitions foncières
  - **Aménagement d'une voie verte : réhabilitation d'une ancienne voie ferrée :** 40 000 € TTC / km, création : 85 000 € TTC
- **Aménagement de voiries pour limiter la vitesse :**
  - **Coût d'aménagement d'une zone limitée à 30 km/h :** 40 €/ml
  - **Coûts pour réduction du nombre de voies et aménagements cyclables sur le côté :** 400 €/ml

### Les projets déjà engagés sur le territoire :

- Un audit « accessibilité » a été mené en 2009 afin d'analyser l'ensemble des espaces et bâtiments publics de la commune. Il sera suivi d'un plan d'actions visant à améliorer l'accessibilité de ces espaces aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Des « coussins berlinois » ont été placés rue du Pontigou et sont en projet face au centre de loisir « Kerjoie »
- Projet d'institution de « zones de rencontres » en ville avec dans l'ordre de priorité : piétons, vélos et voitures
- Radar préventif

Élu référent : Y. Thomas

Référent services : communication

Membres de la commission : 6 élus, 2 agents territoriaux, 6 administrés

<b>Action n°</b>	<b>7</b>	<b>Mettre en place une stratégie foncière</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>2</b>	<b>Organiser l'aménagement du territoire et loger tout le monde</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Mise en place d'une politique permettant un développement maîtrisé et respectant les grands équilibres (espaces urbanisés, espaces agricoles, espaces naturels sensibles, protection du littoral)

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous reprend les propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.

La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Conserver les équilibres existants (cf. action n°10) entre les surfaces agricoles, les espaces à urbaniser, les espaces naturels sensibles et espaces littoraux à protéger</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Conservatoire du Littoral, CG29 ENS</b> <i>Etablissement Public Foncier Régional</i>
<b>2- Utiliser les outils fonciers pour mettre en place une politique de développement urbain maîtrisée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le droit de préemption urbain</li> <li>- Créer des réserves foncières</li> <li>- S'appuyer sur les structures d'accompagnement des collectivités</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Conservatoire du Littoral, CG29ENS</b> <i>Etablissement Public Foncier Régional CCPL et SAFER</i>

**Indicateurs de suivi :**

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Surface de réserves foncières créées
- Nombre d'hectare de surfaces cultivables.
- Nombre d'hectare d'espaces naturels protégés

**Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :**

- A titre d'exemple sur le territoire : un partenariat a été conclu entre la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et la CCPL. Ce dispositif vise à accompagner les agriculteurs ayant été touchés par le développement de projets communautaires consommateurs d'espace.

### **Les projets déjà engagés sur le territoire :**

- Dans le cadre de sa politique foncière en matière d'acquisition d'espaces naturels littoraux, le Conservatoire du Littoral a mis en place une zone de préemption sur la pointe de Perharidy.
- Préserver et mettre en valeur le littoral
- Chercher à acquérir des parcelles afin de mettre en place une réserve foncière

**Élu référent : M.Cloarec**

**Référent services : Urbanisme**

**Membres de la commission : 9 élus, 2 professionnels**

<b>Action n°</b>	<b>8</b>	<b>Faciliter l'accès au logement</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>2</b>	<b>Organiser l'aménagement du territoire et loger tout le monde</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- En lien avec le programme local de l'habitat (PLH), proposer une offre diversifiée permettant de faciliter l'accès au logement pour tous
- Profiter des opportunités offertes par l'OPAH pour allier restauration et amélioration de l'efficacité énergétique

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras) ainsi que les partenaires (en italique) à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<p><b>1- Diversifier les formes de logement locatif (logements sociaux, location accession...) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les orientations du SCoT et les objectifs du PLH</li> <li>- Développer le logement social avec des objectifs quantifiés</li> <li>- Imposer un pourcentage de logements sociaux aux promoteurs pour toute nouvelle opération</li> <li>- Faire un état des lieux de la vacance et favoriser la réhabilitation en vue de la location : utiliser les opportunités offertes par l'OPAH (aide à la réhabilitation en vue de la location)</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Bailleurs sociaux (Habitat 29, Armorique Habitat)</b>  <b>Maîtres d'ouvrages privés</b>  <b>Propriétaires privés</b>  <i>Communauté de communes du Pays Léonard</i>  <i>Syndicat mixte du Léon pour le Scot, le PLH et l'OPAH</i>  <i>Etat</i></p>
<p><b>2- Faciliter l'accession à la propriété, notamment pour les jeunes couples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des lotissements communaux et permettre un accès prioritaire aux jeunes couples</li> <li>- Diversifier les formes d'accession à la propriété</li> <li>- Utiliser différents outils d'urbanisme (ZAC, DPU, réserves foncières) pour maîtriser le coût du foncier</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Bailleurs sociaux (Habitat 29, Armorique Habitat)</b>  <b>Maîtres d'ouvrages privés</b>  <b>Propriétaires privés</b>  <i>Communauté de communes du Pays Léonard</i>  <i>Syndicat mixte du Léon pour le Scot et le PLH</i>  <i>Etat</i></p>
<p><b>3- Améliorer l'accès au logement pour certains publics : jeunes, apprentis, travailleurs saisonniers, personnes âgées, personnes handicapées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des structures d'hébergement adaptées (FJT, Auberge de jeunesse...)</li> <li>- Proposer des formes de logements adaptées pour les personnes en perte d'autonomie</li> <li>- Informer sur les structures existantes à l'échelle de la communauté de communes et ou du Pays de Morlaix</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Communauté de commune du Pays Léonard</b></p>
<p><b>4- Mener une réflexion sur les formes urbaines à développer pour les nouveaux projets d'aménagements (en lien avec la fiche action n°9)</b></p>	<p><b>Commune de Roscoff</b></p>

**Indicateurs de suivi :**

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre de logements locatifs par type de logement
- Part de logements sociaux dans la commune par rapport au nombre total de logements
- Nombre de logements adaptés aux séniors dans la commune (parc public et para-public, parc privé (si possible))
- Taux de satisfaction de la demande en logement social
- Nombre et type de logement construits en vue d'une accession à la propriété

### Eléments indicatifs pour la mise en oeuvre :

- Les actions menées en faveur du développement de l'offre de logements sociaux peuvent faire l'objet de financements complémentaires de la part de la Région Bretagne et du Conseil Général du Finistère.
  - Au niveau de la Région, la volonté est de contribuer au développement de l'offre de logements sociaux de qualité sur l'ensemble du territoire et de soutenir la réhabilitation thermique du parc locatif social. L'accession sociale à la propriété est également recherchée dans le cadre de la location accession. L'aide régionale vise notamment à compenser le surcoût lié à la qualité des logements produits et à la surcharge foncière, afin de privilégier qualité et mixité sociale. Les montants sont également conditionnés à l'efficacité énergétique des bâtiments.
  - Au niveau du Département, les subventions sont de 2300€ par logement PLUS (*Prêt locatif à usage social*) et de 3050€ pour les PLAI (*Prêt locatif aidé d'intégration*). Si les opérations visent à favoriser la mixité sociale et la qualité environnementale, des aides complémentaires peuvent être accordées.
- Dans le cadre de sa politique d'action sociale de proximité, le Conseil Général peut intervenir financièrement en soutien lors d'opération de travaux de construction ou de restructuration de structures d'hébergement pour handicapés. La subvention peut aller jusqu'à 20% de la base subventionnable.
- Des subventions peuvent également être accordées par le Conseil Général pour des travaux concernant la mise aux normes de sécurité accessibilité dépendance des établissements pour personnes âgées dépendantes (sous condition, jusqu'à 20% des montants subventionnables, parfois plafonnés).
- En complément du soutien financier accordé aux collectivités pour la mise en œuvre d'OPAH, le Conseil Général peut également intervenir auprès des propriétaires bailleurs proposant des logements locatifs à loyer intermédiaire et conventionnés (aide conditionnée par une consommation énergétique inférieure à 180 kwep/m<sup>2</sup>/an après travaux (230 kwep/m<sup>2</sup>/an pour les systèmes « tout électrique »)). Aide plafonnée à 3050€ par logement à loyer conventionné ou 2000€ pour les loyers intermédiaire.
- Un nouveau PLH (plan local de l'habitat) est actuellement en cours d'élaboration et devrait être approuvé prochainement. Il comportera des objectifs chiffrés par commune et devra être compatible avec le SCoT. Cette phase d'élaboration sera l'occasion pour la commune Roscoff de se fixer des objectifs quantifiés en matière de logement, et notamment de logement social, afin de se conformer aux orientations de cette fiche.
- Constitution d'une réserve foncière
- Mise à disposition de bâtiments publics en vue de leurs réhabilitations en logements sociaux
- Imposition à la taxe d'habitation de logements vides

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

### • Aménagement d'un lotissement communal

#### - Exemples de coûts d'aménagements de lotissements :

Opération et commune	Nb d'habitants	Surface et nb de parcelles	Coûts	Prix de vente	Prescriptions et installations techniques
Lotissement écologique « Les Courtils »  <i>Bazouges-sous-Hédé (35)</i>	1600	22 parcelles de 400 à 800 m <sup>2</sup> , 10 logements locatifs	700 000 €	63,03 €/m <sup>2</sup> TTC	Interdiction du parpaing (cf pour les fondations) et du PVC. Recommandation d'usage de la brique, d'ossature bois, de paille pour l'isolation, d'enduits à la chaux. Obligation de solaire thermique, incitation à la filière bois locale pour le chauffage, récupération obligatoire des eaux de pluies
Aménagement d'un lotissement HQE <i>Silfiac (56)</i>	445	15 lots de 570 à 750 m <sup>2</sup>	399 800 €	12 €/m <sup>2</sup> TTC + 6500 € pour les matériaux de construction du garage (obligatoire)	Garage bois, maison paille, bois ou brique monmur, cuves de récupération des eaux pluviales de 7m <sup>3</sup> dans chaque lot, système de récupération des eaux pluviales du bourg pour l'arrosage des jardins, voiries réduites et semi-poreuse...  Talus plantés d'essences locales, vieux chemins conservés, verger conservatoire, moutons pour l'entretien des abords de la lagune, refuge à papillons aux abords du lotissement...

Source Région Bretagne, guide régional de l'Eco-Faur, 2009.

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de développement durable, portée par le Syndicat Mixte du Léon est en cours sur le territoire de Roscoff pour la période 2009-2011 (en partenariat avec le Conseil Général, la Région Bretagne, l'ANAH, l'ADEME, l'ADIL et Provicis Finistère). Ce dispositif permet de proposer des financements pour la réhabilitation de logements âgés de plus de 15 ans et occupés comme résidence principale après travaux. Les modalités sont les suivantes :
  - Amélioration d'une résidence principale : subvention de 10 à 50 % du montant HT des travaux (subvention plafonnée)
  - Réhabilitation en vue de location : subvention comprises entre 50 et 70% (avec un plafond de 500€ HT/m<sup>2</sup> de surface habitable). Ces subventions sont assorties d'engagements de la part du propriétaire bailleur (location pendant 9 ans minimum, loyer plafonné, choix libre du locataire sous condition de ressource)
  - Adaptation des logements au handicap : subvention de 40 à 70% du montant HT des travaux (pour les propriétaires occupants ou propriétaires de logements locatifs)

L'OPAH comporte aussi un volet Economie d'Energie qui a été mis en place grâce à un partenariat entre le Syndicat mixte du Léon, l'ADEME, la Région Bretagne et l'agence locale de l'énergie Heol. Dans le cadre de ce volet, les propriétaires peuvent bénéficier d'informations et de conseil en matière d'économies d'énergie et d'aides supplémentaires.

En complément de ces aides principales, d'autres aides peuvent être accordées (Eco-primés jusqu'à 2500€/logement selon la classe énergétique, prime Région pour les économies d'énergie (cf ci-dessus), éco-prêt à 0% de l'Etat, crédits d'impôts pour les travaux d'économie d'énergie).

- Un projet de transformation de l'ancienne maison des associations et de l'ancien local de l'association « 3<sup>e</sup> vague » en logements sociaux est actuellement à l'étude au niveau de la commune de Roscoff (Ce projet est porté par habitat 29).
- L'achat d'un terrain à la maison de retraite est envisagé en vue d'accession à la propriété de particuliers (sans spéculation de la part de la mairie.)
- Un terrain a été acquis pour la construction d'un Foyer Jeunes Travailleurs (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard en partenariat avec Habitat 29*).

Élu référent : Y. Cabioch

Référent services

Membres de la commission : 5élus, 8 professionnels des métiers de la santé et du social

<b>Action n°</b>	<b>9</b>	<b>Economiser l'espace et gérer les franges urbaines</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>2</b>	<b>Organiser l'aménagement du territoire et loger tout le monde</b>	

**Moyens et calendrier:**  
 Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Poursuivre le développement de la commune en préservant les grands équilibres liés aux usages actuels des sols
- Renouveler les modes de production des espaces urbains à Roscoff (formes urbaines, procédures...)
- Préserver les espaces dédiés à l'agriculture et les espaces naturels

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous reprend les propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Respecter les équilibres d'occupation de l'espace :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densifier les zones bâties pour permettre le maintien des espaces à vocation agricole, des espaces non bâtis et des espaces de nature</li> <li>- Protéger les espaces dédiés à l'agriculture maraichère et éviter leur enclavement au sein des zones bâties</li> <li>- Urbaniser prioritairement sur les terres les moins fertiles, les friches ou les parcelles non adaptées pour l'agriculture</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b> <i>Services de l'Etat (DDEA)</i>
<b>2- Repenser la question de l'urbanisme à l'échelle de la commune en axant la réflexion sur la notion de densité, la question des formes urbaines et l'accessibilité des espaces bâtis (en lien avec les fiches actions n°7 et 8)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver un équilibre entre logement collectif et maison individuelle, nouvelles formes de logement (habitat mixte, semi-collectif...)</li> <li>- S'appuyer sur une expertise et des conseils extérieurs (architecte, urbanistes et sociologues)</li> <li>- Inciter à la création d'un CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) au niveau du département</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Service de l'Etat (DDEA, SDAP)</i> <i>Architectes conseil</i> <i>Architectes-urbanistes</i>
<b>3- Utiliser les outils de maîtrise foncière, d'aménagement et de planification</b>	<b>Commune de Roscoff</b>

**Indicateurs de suivi :**

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre d'ha de terrains consacrés à l'agriculture
- Nombre d'ha de terrains urbanisés
- Nombre d'ha voués au renouvellement urbain

## Eléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Afin d'aider les maîtres d'ouvrages à initier et mettre en œuvre leurs projets d'aménagement, l'ADEME a développé une démarche d'aide à la décision pour les collectivités locales appelées « Approche environnementale de l'urbanisme ». L'AEU cherche à identifier les principaux enjeux environnementaux sur différentes thématiques et permet de définir des objectifs afin de limiter les impacts du projet d'aménagement. Cette méthode peut s'appliquer à différentes échelles territoriales, depuis des démarches de planification (SCOT ou PLU), jusqu'aux études urbaines ou projets opérationnels de type zone d'aménagement concerté ou lotissement. Elle s'appuie sur des outils (état des lieux, échanges autour d'exemples, partage d'enjeux de développement durable, élaboration d'une charte d'aménagement durable...) et s'organise autour de plusieurs étapes (partage de l'information, définition d'objectifs multi-critères, décisions et argumentation, accompagnement).  
Des accompagnements sont proposés par l'ADEME à destination des collectivités afin de définir le cahier des charges de l'AEU, de mobiliser les acteurs locaux et d'assister les animateurs de la démarche. Une aide financière peut être apportée à hauteur de 50% du coût de la démarche avec un plafond de 20 000€ pour les opérations d'aménagement (ZAC, ORU...) et de 50 000€ pour les documents d'urbanisme (SCoT, PLU). (Source : *Guide ADEME et Collectivités, de la commune à l'intercommunalité, propositions d'actions à intégrer dans une stratégie de développement durable*).
- Le dispositif régional ECO FAUR permet d'accompagner les collectivités locales dans la réalisation d'études et de travaux d'aménagement urbain pensés dans une logique de développement durable. Un appel à projet est lancé chaque année. Trois grandes catégories de projets sont concernées : l'aménagement d'espaces publics, la création ou la réhabilitation de quartiers, la réalisation d'équipements ou de bâtiments publics. Les projets validés seront financés à hauteur de 50% max. du montant HT des travaux, pour un montant minimum de 10 000€ et plafonné à 100 000€ par bénéficiaire sur une période de trois ans.
- Dans le cadre du dispositif régional ECO FAUR, il existe un volet d'aide à l'ingénierie visant à accompagner les collectivités en phase d'études stratégiques (étude prospective pour le développement à long terme) ou d'études pré-opérationnelles (aide à la définition de projet ou d'opérations prévues à court terme), à l'exception des études réglementaires. Ce type d'études peut être financé à hauteur de 50% avec un plafond d'aide de 50 000€. Ces aides peuvent être sollicitées toute l'année hors appel à projet ECO FAUR.

## Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

• **Conseil en architecture/urbanisme :**

- **Coût d'une prestation extérieure :** 700 à 1000 € HT par journée d'intervention
- **Exemples de coûts d'aménagements d'opérations visant à maîtriser la consommation d'espace :**

Opération et commune	Nb d'habitants	Surface et nb de parcelles	Coûts	Prix de vente	Prescriptions et installations techniques
<b>ZAC Cœur de Village</b>  <i>Saint-Père-Marc-en-Poulet (35)</i>	2168	375 logements avec une résidence sénior sur 17 ha	11 000 000 €	57 000€ TTC pour un lot de 450 m <sup>2</sup>	Orientation bioclimatique, toitures terrasses végétalisées, interdiction de la géothermie et de la climatisation, incitation à l'eau chaude solaire  Plan de déplacement doux vers le bourg, gestion ds eaux pluviales en surface, récupération des eaux pluviales pour les habitations, renforcement de la biodiversité à l'échelle de la ZAC
<b>Viabilisation d'un terrain en centre bourg pour des logements</b>  <i>Pommerit-Le-Vicomte</i>	1728	1 ha 40 a	931 000 €	NC	Règlement de construction stipulant l'orientation bioclimatique des maisons et à minima, dans les règles HQE  Cheminements piétonniers et placettes en revêtement semi-imperméable

Source Région Bretagne, guide régional de l'Eco-Faur, 2009.

**Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Création d'un schéma d'aménagement urbain
- Réalisation d'un diagnostic agricole et étude de faisabilité d'une Zone Agricole Prioritaire (ZAP)

**Élu référent : M. Cloarec**  
**Référent services : Urbanisme**  
**Membres de la commission : 9 élus, 2 professionnels**

<b>Action n°</b>	<b>10</b>	<b>Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>3</b>	<b>Préserver et valoriser le patrimoine</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
▶ <b>Préserver le patrimoine naturel</b>
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
▶ <b>Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel</b>
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Conserver les éléments caractéristiques du paysage de la commune**
- **Les valoriser en les « ouvrant » au public, notamment par des itinéraires de promenade ou de randonnée**
- **Protéger la biodiversité présente sur le territoire**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<p><b>1- Conserver les éléments caractéristiques du paysage agricole et littoral et protéger la biodiversité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les habitats naturels et semi-naturels et maintenir des corridors écologiques (zones humides, réseaux de haies et talus, dunes...)</li> <li>- Protéger les haies et talus en valorisant économiquement la filière bois</li> <li>- Protéger les dunes en maîtrisant le foncier</li> <li>- Protéger et inventorier les zones humides et les inscrire dans les documents d'urbanisme</li> <li>- Mettre en place un plan de gestion des espaces naturels littoraux pour gérer les usages et limiter les impacts</li> <li>- Préserver les espèces :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité (réduction des traitements phytosanitaires, fauche tardive, etc.)</li> <li>- Aller vers le zéro pesticides pour l'entretien des espaces verts et de la voirie</li> </ul> </li> <li>- Eviter le busage des cours d'eau</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>  <b>Propriétaires fonciers/ agriculteurs</b>  <b>Conseil général</b>  <b>Conservatoire du Littoral</b>  <i>Région Bretagne</i>  <i>Services de l'Etat (DIREN)</i>  <i>Associations</i></p>
<p><b>2- Valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les réseaux de petits chemins</li> <li>- Réaliser un sentier côtier en continu entre Saint-Pol-de-Léon et Santec</li> <li>- Mieux mettre en valeur le réseau de lavoirs et de fontaines ainsi que l'ensemble des éléments du patrimoine communal (<i>en lien avec la fiche action n°12</i>).</li> <li>- Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer un centre d'interprétation du paysage</li> <li>- Pour le fleurissement, préférer des espèces locales qui nécessitent peu ou pas d'entretien</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>  <i>Conseil général</i>  <i>Région Bretagne</i>  <i>Conservatoire du Littoral</i>  <i>Services de l'Etat (DIREN)</i>  <i>Associations</i></p>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Indicateurs de suivi de la biodiversité : à préciser avec des experts de ce domaine
- Linéaire de sentiers ouverts au public

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Pour la valorisation de la filière bois : dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne 2007-2013, des objectifs précis ont été fixés afin d'augmenter et d'optimiser l'utilisation du bois comme source d'énergie. Dans cette perspective, ce plan prévoit des accompagnements techniques et financiers des collectivités :
  - Aide à la décision : taux maximum d'aides de 70%
  - Aide à l'investissement chaufferie : taux d'aide maximum de 50%
  - Structuration des réseaux de mobilisation de conditionnement et de distribution du bois combustible : taux d'aide maximum de 50%

L'association AILE est chargée de l'animation du plan ainsi que de l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage (étude d'opportunité, validation des études de faisabilité, montage technique des dossiers...) (Contact : Association AILE, Michel Pedron, 02 99 54 85 46)

- Le projet de loi dit « Grenelle II », a précisé les notions de trames vertes et bleues et défini des outils réglementaires pour leurs protections.

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Plan de gestion des espaces naturels littoraux :**
  - **Coût d'un diagnostic – programme d'actions : 5 000 à 15 000 € HT**
- **Réhabilitation et/ou aménagement de chemins piétons / Aménagement d'un sentier côtier :**
  - **Exemple de requalification d'une aire d'accueil sur espaces naturels proches du domaine urbain et utilisant des éco-matériaux :** 200 000 € TTC pour 6 000m<sup>2</sup>(source : Région Bretagne et guide régional Eco Faur, 2009)

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Un renforcement de l'intervention de la communauté de communes du Pays Léonard est prévu en matière de gestion des espaces naturels sensibles et d'accompagnement du développement de la randonnée. Dans cette perspective, une action conjointe et des financements spécifiques pourront être apportés par le Conseil Général dans le cadre de sa politique « Espaces naturels sensibles » (avec un plafond de 60 000€/3 ans au niveau de la communauté de communes) (Actions portées par la Communauté de communes du Pays Léonard et le Conseil Général).
- Réaliser une étude permettant de recenser et préserver ces éléments du paysage (Muret, haies, talus...)
- Recenser, entretenir et valoriser les sentiers pédestres et voies cyclables
- En concertation avec tous les acteurs concernés, étudier l'avenir et la valorisation du site de Blosson (à travers l'étude de Barton et Wilmore)
- Mettre en place une charte paysagère

Élu référent : M. Cloarec

Référent services : urbanisme

Membres de la commission : 9 élus, 2 professionnels

<b>Action n°</b>	<b>11</b>	<b>Préserver et valoriser le patrimoine bâti</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>3</b>	<b>Préserver et valoriser le patrimoine</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Préserver les caractéristiques du paysage bâti urbain et rural de la commune**
- **Mieux le mettre en valeur**
- **Permettre un développement du bâti s'inscrivant en cohérence avec l'existant, sans pour autant empêcher les innovations en matière d'architecture et la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération** (en gras) ainsi que les **partenaires** (en italique) à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1-Renforcer le contrôle architectural en mettant en place un cahier des charges pour que les constructions neuves et les opérations de réhabilitation s'inscrivent en cohérence avec le bâti ancien (formes, volumes, matériaux, intégration à l'environnement bâti, conceptions de bâtiments « durables»)</b> (en lien avec la fiche action n°33)	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i> <i>(Service de l'Architecture et du Patrimoine)</i>
<b>2- Renforcer le conseil pour préserver les caractéristiques du patrimoine bâti :</b> - Renforcer la collaboration entre le SDAP et la commune - Inciter à la création d'un CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) au niveau du département pour améliorer le conseil	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i> <i>(Service de l'Architecture et du Patrimoine)</i>
<b>3- Mettre en valeur le bâti ancien :</b> - Proposer un éclairage de qualité, préférant des solutions économes en énergie. - Exclure le stationnement des véhicules aux abords des édifices protégés - Enfouir les lignes électriques en zone péri-urbaine - Valoriser le secteur du Vieux-Port	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Syndicat d'électrification</b>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre de secteurs bénéficiant d'une requalification paysagère
- Nombre d'édifices mis en valeur

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre du dispositif « Patrimoine, cadre de vie » du Conseil Général, des financements peuvent être apportés pour l'aménagement et l'embellissement des espaces publics (ce qui contribuera indirectement à la mise en valeur du patrimoine bâti). Les financements apportés par le CG le sont à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un plafond de 60 000€ de subventions dans la limite d'un dossier tous les 4 ans pour un projet ponctuel (ou de 40 000€ par tranche pour un projet par tranches).
- Le dispositif régional ECO FAUR permet d'accompagner les collectivités locales dans la réalisation d'études et de travaux d'aménagement urbain pensés dans une logique de développement durable. Un appel à projet est lancé chaque année. Trois grandes catégories de projets sont concernées : l'aménagement d'espaces publics, la création ou la réhabilitation de quartiers, la réalisation d'équipements ou de bâtiments publics. Les projets validés sont financés à hauteur de 50% max. du montant HT des travaux, pour un montant minimum de 10 000€ et plafonné à 100 000€ par bénéficiaire sur une période de trois ans.
- Dans le cadre du dispositif régional ECO FAUR, il existe un volet d'aide à l'ingénierie visant à accompagner les collectivités en phase d'études stratégiques (étude prospective pour le développement à long terme) ou d'études pré-opérationnelles (aide à la définition de projet ou d'opérations prévues à court terme), à l'exception des études réglementaires. Ce type d'études peut être financé à hauteur de 50% avec un plafond d'aide de 50 000€. Ces aides peuvent être sollicitées toute l'année hors appel à projet ECO FAUR.
- Pour renforcer son caractère d'opposabilité, le cahier des charges préconisé par cette fiche action pourrait être inscrit dans le PLU. Un tel outil, conçu de manière concertée, permet également d'apporter des arguments pour répondre à l'article R111-21 du code de l'urbanisme (article stipulant qu'un permis de construire peut être refusé en cas d'atteinte du projet à l'environnement ou au paysage).

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Coût d'une étude d'aménagement :**
  - Coût d'une étude globale d'aménagement : 60 000 à 90 000 € TTC

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager est opérationnelle sur la commune depuis 2004.
- La ville de Roscoff a été officiellement homologuée « Petite cité de caractère » le 17/06/09, pour une durée de 5 ans.
- Afin de poursuivre son engagement en faveur de la valorisation des espaces publics et de son patrimoine bâti, plusieurs projets ont vu le jour récemment et d'autres vont être engagés prochainement. Ils devront bien évidemment intégrer les orientations de l'Agenda 21 local. Parmi les principaux projets actés:
  - Effacement de réseaux aériens
  - Etude de requalification et de désenclavement du Vieux-Port
  - Aménagement de voiries
  - Mise en place d'un règlement local de publicité et création d'une charte des enseignes et devantures commerciales (2007)
  - Réhabilitations de plusieurs bâtiments communaux (l'abri du marin qui deviendra un musée de la mer)
- Mise en place d'un plan d'aménagement patrimonial
- Plusieurs bâtiments communaux ont été réhabilités comme la cantine ou l'espace Mathurin Meheut
- Réaliser une étude permettant de recenser les éléments du paysage (patrimoine rural)
- Mettre en place des fiches conseils architecturales.

Élu référent : M. Cloarec

Référent services : Urbanisme

Membres de la commission : 9 élus, 2 professionnels

<b>Action n°</b>	<b>12</b>	<b>Mieux gérer l'entretien des espaces publics et privés</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>3</b>	<b>Préserver et valoriser le patrimoine</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Modifier les pratiques pour s'orienter vers des techniques moins polluantes et moins agressives pour les milieux**
- **Privilégier les espèces végétales locales pour diminuer l'entretien et l'arrosage**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Supprimer l'emploi de techniques polluantes et/ou agressives pour les milieux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne plus nettoyer les plages à la cribleuse. Retirer uniquement les macro-déchets. Ne pas être excessif dans la recherche de « propreté » dans les espaces naturels afin de ne pas perturber les écosystèmes</li> <li>- Supprimer les traitements chimiques sur les voiries et les espaces-verts</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Introduire la notion de gestion différenciée des espaces publics :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire plusieurs niveaux d'entretiens en fonction des types d'espaces publics</li> <li>- Mieux gérer l'entretien des espaces publics</li> <li>- Sensibiliser et communiquer sur les nouvelles méthodes d'entretien afin de ne pas susciter de rejets de ces pratiques de la part de la population</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>3- Inciter à la suppression des pesticides sur les jardins privés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les habitants sur la nocivité des pesticides</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>4- Eviter l'imperméabilisation des sols :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic des écoulements de surface</li> <li>- Mettre en place des techniques de gestion alternative des eaux pluviales (tranchées drainantes, noues, structures réservoirs, puits d'infiltration...)</li> </ul> </li> <li>- Être économe dans la consommation d'espace. Privilégier un habitat groupé et plus dense pour limiter l'artificialisation des sols (<i>en lien avec les fiches actions n°7 et 9</i>).</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>5- Lutter contre les espèces invasives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer au préalable sur un diagnostic précis de la situation</li> <li>- Conduire les opérations en collaboration avec des scientifiques</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat (DIREN)</i> <i>Scientifiques</i>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Suivi des techniques d'entretiens des espaces verts et espaces naturels et de leur efficacité (si plusieurs techniques utilisées)
- Actions mises en œuvre en faveur d'une gestion différenciée des espaces
- Nombre d'opération de sensibilisation (publications, réunions) à destination du grand public

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Campagne de sensibilisation usage des pesticides : Coût d'une campagne de communication : 1 500 à 3 000 € TTC**
- **Etude diagnostic pour la lutte contre les espèces invasives :**
  - **Coût d'une étude-diagnostic : 5 000 à 12 500 € TTC** selon le cahier des charges

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Un plan de désherbage communal a été établi à Roscoff au cours de l'année 2009. Ce travail a été mené en partenariat avec le Syndicat mixte du Haut Léon et vise à améliorer les pratiques d'entretien des espaces publics en limitant l'emploi de traitements phytosanitaires.
- Un contrat territorial est actuellement en cours entre le Syndicat Mixte du Haut-Léon, l'Agence de l'eau, le Conseil Général, la Région et l'Etat. Ce contrat permet la mise en place d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau. Parmi les actions mises en place : sensibilisation et animations à destination du grand public et des scolaires, promotion et accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de mesures agri-environnementales réunions techniques...
- Le Pays de Morlaix porte actuellement, et jusqu'en 2014, un programme LEADER autour de la thématique « eau ». Ce programme comporte notamment des volets liés à la sensibilisation et à la formation et pourrait apporter des aides financières pour la mise en œuvre d'actions en lien avec cette fiche (préservation du patrimoine, sensibilisation, communication...).
- Introduction à la notion de gestion différenciée des espaces publics
- Inciter à la suppression de pesticides dans les jardins privés
- Éviter l'imperméabilisation des sols
- Lutter contre les espèces invasives(étude d'impact)

Élu référent : D. Hyrien

Référent services

Membres de la commission : 8élus, 4agents du service techniques, 4professionnels

<b>Action n°</b>	<b>13</b>	<b>Préserver et restaurer la ressource en eau</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>1</b>	<b>Pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire et un cadre de vie préservé</b>	
<b>Orientation</b>	<b>3</b>	<b>Préserver et valoriser le patrimoine</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

- Gérer les déplacements
- Maîtriser la pression foncière et immobilière
- Accompagner la mutation des activités économiques
- Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
- ▶ Préserver le patrimoine naturel
- ▶ Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
- Adapter la ville au vieillissement et au handicap
- Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
- Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
- Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Viser à la bonne qualité des eaux terrestres et côtières (objectif 2015 de la directive cadre « Eau »)
- Limiter l'usage de produits pouvant être à l'origine de pollutions de la ressource en eau
- Adapter les pratiques en conséquence
- Réduire les consommations d'eau de la collectivité, des entreprises et des particuliers

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.*

*La colonne de droite indique les maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras) ainsi que les partenaires (en italique) à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<p><b>1- Assurer une bonne qualité des eaux douces et marines (eaux de baignade, algues vertes) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les actions de reconquête de la qualité de l'eau des deux bassins versants (Horn et Penzé):                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux gérer l'entretien des espaces publics et privés (<i>en lien avec la fiche action 12</i>)</li> <li>- Etendre le réseau d'assainissement collectif dans les espaces urbains denses et réhabiliter les assainissements individuels dans les espaces urbains diffus</li> <li>- Mettre aux normes le réseau d'assainissement non collectif</li> <li>- Continuer la sensibilisation auprès des agriculteurs pour promouvoir la fertilisation raisonnée, la réduction des traitements phytosanitaires et inciter à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales (<i>en lien avec la fiche action 22</i>)</li> <li>- Créer une aire de carénage au niveau du port afin de limiter les rejets de matières polluantes</li> </ul> </li> <li>- Promouvoir une agriculture durable : agriculture biologique, agriculture de conservation, lutte intégrée, maintien de couverts végétaux... (<i>en lien avec la fiche action 15</i>)</li> <li>- Protéger les zones humides afin qu'elles puissent jouer le rôle de zone tampon (<i>en lien avec la fiche action 10</i>)</li> <li>- Maîtriser les risques technologiques afin de prévenir d'éventuelles pollutions des eaux (<i>en lien avec la fiche action 32</i>)</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>  <b>Syndicats de bassin versant (Horn et Penzé)</b>  <i>Collectivités territoriales</i>  <i>Services de l'Etat</i>  <i>Agriculteurs</i>  <i>Habitants</i>  <i>Jardiniers</i>  <i>Plaisanciers</i></p>
<p><b>2- Engager une discussion en Conseil Municipal sur le mode optimal de gestion de l'eau à mettre en place</b></p>	<p><b>Commune de Roscoff</b></p>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Consommations d'eau par type d'abonné
- Suivi de la qualité de l'eau
- Nombre d'équipements destinés à économiser l'eau installés
- Nombre de manifestations de sensibilisation organisées

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Un plan de désherbage communal a été établi à Roscoff au cours de l'année 2009. Ce travail a été mené en partenariat avec le Syndicat mixte du Haut Léon et vise à améliorer les pratiques d'entretien des espaces publics en limitant l'emploi de traitements phytosanitaires.
- Un contrat territorial est actuellement en cours entre le Syndicat Mixte du Haut-Léon, l'Agence de l'eau, le Conseil Général, la Région et l'Etat. Ce contrat permet la mise en place d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau. Parmi les actions mises en place : sensibilisation et animations à destination du grand public et des scolaires, promotion et accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de mesures agri-environnementales, réunions techniques...
- Le Pays de Morlaix porte actuellement, et jusqu'en 2014, un programme LEADER autour de la thématique « eau ». Ce programme comporte notamment des volets liés à la sensibilisation et à la formation et pourrait apporter des aides financières pour la mise en œuvre d'actions en lien avec cette fiche (notamment sur le volet accompagnement des agriculteurs pour une meilleure prise en compte de la problématique eau).
- Dans le cadre de la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC), la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL) a décidé d'imposer la mise aux normes du système d'assainissement lors de tout changement de propriétaire et d'organiser des contrôles réguliers de bon fonctionnement (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard*).
- La CCPL souhaite mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les principes de la directive européenne « Eau » au niveau des eaux de baignade (Réalisation d'un profil des eaux de baignade avant 2011 et classement avant 2015) (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard*)
- Préservation des haies et talus autour des parcelles

**Élu référent : A. Creignou**

**Référent services**

**Membres de la commission : 9 élus, 1 Professionnel, 5 administrés**

## AXE n°2

### Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux *des*

#### Orientation n°4 : Soutenir et développer l'économie locale

Fiche n°14	Soutenir les activités et les produits issus de la mer (algues, pêche) et mettre en place des circuits courts de distribution	p. 53
Fiche n°15	Soutenir la filière maraîchère et mettre en place des circuits courts de distribution	p. 55
Fiche n°16	Développer le commerce de proximité	p. 57
Fiche n°17	Désaisonnaliser les activités touristiques	p. 59
Fiche n°18	Créer de nouvelles filières économiques tertiaires	p. 61
Fiche n°19	Créer ou agrandir les zones d'activités	p. 63
Fiche n°20	Utiliser les ressources énergétiques renouvelables	p. 65

#### Orientation n°5 : Protéger l'environnement

Fiche n°21	Mieux gérer les déchets	p. 68
Fiche n°22	Limiter les impacts environnementaux des activités économiques	p. 70

<b>Action n°</b>	<b>14</b>	<b>Soutenir les activités maritimes et mettre en place des circuits courts de distribution</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Se doter des conditions nécessaires au maintien de la pêche artisanale et valoriser localement les produits issus de cette pêche**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.*

*La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Soutenir la pêche et les cultures marines :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les cultures marines en lien avec les unités de transformation locales</li> <li>- Mettre en place un réseau de producteurs afin de développer la vente directe</li> <li>- Proposer un lieu de vente directe :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les normes sanitaires et sensibiliser sur son existence</li> </ul> </li> <li>- Développer les filières courtes, notamment en lien avec les commerçants et la restauration collective</li> <li>- Sensibiliser les habitants à l'existence de produits locaux</li> <li>- Informer sur les structures de formation existantes sur les activités liées à la mer</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Région Bretagne                  Professionnels de la mer                  Comité local des pêches                  Commerçants                  Centre de formation</i>
<b>2- Soutenir la recherche fondamentale et appliquée liée aux activités marines (en lien avec la fiche action n°18)</b>	<b>Communauté de communes du Pays Léonard</b> <i>Structures de recherche                  Station biologique                  Entreprises privées</i>
<b>3- Poursuivre les démarches engagées pour une gestion responsable de la ressource</b>	<b>Professionnels de la mer</b> <i>Services de l'Etat                  Centres de recherche</i>

## Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre de producteurs proposant leur produit en vente directe
- Fréquence des ventes proposées aux clients
- Mise en place de démarches d'exploitation raisonnée
- Suivi de la ressource

## Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Campagne de sensibilisation produits locaux/filières courtes :**
  - **Coût d'une campagne de communication :** 1 500 à 3 000 € TTC

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Création d'un lieu de vente directe au port (aux normes sanitaires, s'intégrant dans le paysage). Ce bâtiment modulable pourrait être également polyvalent en accueillant aussi des producteurs de légumes.
- Accentuation de la protection des bateaux par l'allongement du quai de « Pen Ar Vil »

Élu référent : J. Quillévére

Référent services

Membres de la commission : 6élus, 2agents du service technique, 6pêcheurs plaisanciers

<b>Action n°</b>	<b>15</b>	<b>Soutenir la filière maraîchère et mettre en place des circuits courts de distribution</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
 Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Se doter des conditions nécessaires au maintien de la filière maraîchère et valoriser localement les produits**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1-Préserver les espaces agricoles (en lien avec les fiches actions n° 8 et 10)</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i> <i>Agriculteurs</i>
<b>2- Développer et soutenir la filière agricole liée au maraîchage :</b> - Renforcer l'agriculture biologique (aides à l'installation, à la reconversion, maîtrise foncière) - Soutenir la structuration d'une filière locale de transformation de produits à haute valeur ajoutée (Oignon rosé, produits transformés...)	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b> <i>Région Bretagne</i> <i>Services de l'Etat</i> <i>Chambre d'agriculture du Finistère</i> <i>Agriculteurs</i>
<b>3- Développer les circuits courts :</b> - Mettre en place un réseau de producteurs pour développer la vente directe - Proposer un espace dédié à la vente directe respectant les normes sanitaires et sensibiliser sur son existence - Etablir un lien entre les producteurs locaux, le commerce local, et la restauration collective - Sensibiliser la population à la consommation des produits issus de filières courtes	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i> <i>Agriculteurs</i>

### Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre de producteurs proposant leurs produits en vente directe
- Fréquence des ventes proposées aux clients
- Surfaces consacrées à l'agriculture (en distinguant les surfaces consacrées à l'agriculture biologique)

### Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Campagne de sensibilisation produits locaux/filières courtes :**
  - **Coût d'une campagne de communication :** 1 500 à 3 000 € TTC

### Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Organisation de visites d'exploitations d'oignons de Roscoff, circuits touristiques visant à valoriser les produits maraîchers
- Maintien des surfaces agricoles dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Établir un diagnostic sur l'agriculture communale en vue de la création d'une Zone Agricole Protégée (inventaire du bâti, état des lieux du foncier agricole, réflexion sur la place de l'agriculture à Roscoff)
- Développer les circuits courts en étudiant la construction d'une halle

**Élu référent : A. Creignou**

**Référent services**

**Membres de la commission : 9 élus, 1 Professionnel, 5 administrés**

<b>Action n°</b>	<b>16</b>	<b>Développer le commerce de proximité</b>	Niveau de priorité  <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Maintenir un tissu commerçant dynamique dans le centre-ville de Roscoff**
- **Eviter l'évasion de la clientèle locale vers les pôles commerciaux alentours**
- **Privilégier, dans la mesure du possible, les circuits courts et la vente directe**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.

La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<p><b>1-Soutenir le commerce local et renforcer la dynamique commerciale en centre-ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une diversité commerciale, si besoin par une action volontariste de la collectivité (usage du droit de préemption commercial, mise en place de dossiers FISAC)</li> <li>- Aider financièrement l'implantation de commerces de proximité (dispositif ODESCA, etc.)</li> <li>- Proposer des services adaptés pour les plaisanciers au niveau du futur port de Bloscon et renforcer le pôle commercial du centre ville (mise en place d'une liaison efficace entre Bloscon et le vieux port)</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b> <b>Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Morlaix</b> <i>CCPL</i> <i>Commerçants locaux</i></p>
<p><b>2- Proposer de nouvelles formes de vente :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager un lieu pour la vente directe (cf fiches 14 et 15)</li> <li>- Créer un marché, éventuellement couvert (l'ancienne criée) et y développer des activités de vente directe et éventuellement y installer un marché couvert (sous réserve de faisabilité).</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b> <b>Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Morlaix</b> <i>CCPL</i> <i>Commerçants locaux</i></p>

### Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Evolution de l'appareil commercial local
- Nombre de producteurs vendant leurs produits en vente directe

### Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre du dispositif ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) actuellement en cours au niveau du Pays de Morlaix, des financements ont été accordés aux commerçants pour moderniser leur local commercial (travaux extérieurs et intérieurs). Réunissant plusieurs partenaires financeurs (Région Bretagne, Conseil Général, collectivités locales), ce dispositif est piloté et animé par la CCI du Pays de Morlaix. La subvention peut atteindre 20% du montant HT des travaux et est plafonnée à 5000€.
- Un autre dispositif, le FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), peut également permettre d'accompagner la modernisation des commerces et donc participer à renforcer leur attractivité. Il s'agit d'un dispositif national dont le montage doit être assuré en partenariat avec la CCI. Il peut être mobilisé sur deux volets :
  - Soit, à l'initiative de la commune, pour favoriser la modernisation du bourg et la revitalisation commerciale. Des aides peuvent être accordées pour des projets très divers et concerner à la fois les espaces publics et les locaux commerciaux.
  - Soit, dans le cadre d'un programme d'action collective émanant par exemple d'une union commerciale. Des aides directes aux commerçants peuvent alors être accordées.

### Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Dans le cadre des orientations de la charte de territoire du Pays Léonard, le lancement d'un schéma d'équipement commercial est actuellement à l'étude. Il permettrait de mieux prendre en compte les besoins et attentes de la population et de mener une réflexion sur les enjeux spatiaux (commerce de proximité, centre-ville, périphérie...) (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard*).
- Réunions régulières d'échanges avec les responsables de l'association commerçante « Roscoff plus » et projet de création d'un panneau d'informations sur le tissu commercial Roscovite.
- Création d'un outil de communication avec l'office intercommunautaire de tourisme
- Soutien aux commerces non sédentaires (convention passée avec l'association de promotion des marchés du Finistère. Cette convention prévoit le versement de 10% des droits de place perçus sur le marché hebdomadaire)
- Réflexion sur l'aménagement d'une halle, pour la vente de produits issus de la pêche et de l'agriculture (valorisation des circuits courts)
- Mise en place d'un circuit touristique en partenariat avec la « maison des Johnies » afin de promouvoir l'oignon de Roscoff.

**Élu référent : V. Person**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 7administrés**

<b>Action n°</b>	<b>17</b>	<b>Désaisonnaliser les activités touristiques</b>	Niveau de priorité  <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
 Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Valoriser le potentiel touristique de Roscoff toute l'année**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.

La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<p><b>1- Mieux répartir l'activité touristique sur l'ensemble de l'année :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des évènements hors saison pour renforcer l'attrait touristique de Roscoff</li> <li>- Développer le tourisme d'affaires :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en adéquation le potentiel d'organisation de congrès à Roscoff et les équipements d'accueil (centre de congrès, hébergement...)</li> </ul> </li> <li>- Valoriser le patrimoine culturel, bâti, naturel, historique</li> </ul>	<p><b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>  <b>Commune de Roscoff</b>  <b>Agence de développement du Léon</b>  <i>Office de tourisme de Roscoff</i>  <i>Comité départemental du tourisme</i>  <i>Comité régional du tourisme</i>  <i>Partenaires privés</i></p>
---	---

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre d'évènements à vocation touristique (y compris tourisme d'affaire et de congrès) dans l'année
- Taux d'utilisation des équipements touristiques et d'accueil
- Répartition annuelle des visiteurs (nombre de nuitées, fréquentation...)

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre des orientations de sa charte de territoire, la CCPL s'implique dans le développement de la filière « tourisme d'affaire » et entamer, dans ce domaine, un « saut qualitatif important en termes d'image et de notoriété pour le territoire ».
- Dans cette perspective, l'Agence de Développement du Léon est un partenaire mobilisé. Structure porteuse du Pays Touristique, l'Agence de développement apporte notamment son soutien aux porteurs de projets (publics et privés) et intervient en matière de promotion du territoire. Son rôle d'animateur lui permet également d'accompagner ou de monter des projets visant à qualifier et/ou requalifier l'offre touristique.
- En lien avec le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil Général peut également apporter un soutien financier aux projets de diversification de la filière touristique.

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Evènements hors saison** : à préciser selon la définition du projet.
- **Création d'une salle de spectacle / salle de congrès**
  - **Coût d'une étude de faisabilité et de définition des besoins** : 10 000 à 20 000 € TTC
  - **Coût d'aménagement d'une salle polyvalente** : à préciser selon la définition du projet (équipements, surface...)
- **Création d'hébergements** : à préciser selon la définition du projet.
- **Valoriser le patrimoine culturel, bâti...**
  - **Coût d'une étude de faisabilité et de définition des besoins** : 10 000 à 18 000 € TTC

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Développement autour des journées européennes du patrimoine
- Soutien aux associations culturelles dans le développement d'activités hors saisons
- Obtention du label « famille plus » permettant de bénéficier d'un plan média national pour les vacances de Pâques.
- Location, à des prix attractifs, de salles équipées dans l'espace Mathurin Meheut. Cet espace situé en face de la gare, à proximité des hôtels et restaurants, est destinés à accueillir les entreprises et associations en vu de leurs assemblées générales, mini congrès...
- Animations hors saisons avec l'association « Sensation Bretagne »
- Extension de l'offre de visites culturelles et patrimoniales hors saison estivale

**Élu référent : G. Chapalain**

**Référent services**

**Membres de la commission : 9 élus, 2 professionnels**

<b>Action n°</b>	<b>18</b>	<b>Créer de nouvelles filières économiques innovantes</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
 Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Anticiper les mutations à venir du tissu économique et créer les conditions favorables au maintien d'un secteur économique dynamique à Roscoff
- Maintenir une dynamique de développement économique respectueuse des ressources

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<p><b>1- Développer les services aux personnes âgées pour accompagner le vieillissement de la population :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner financièrement la mise en place d'entreprises privées de service à la personne (pépinières d'entreprises, subventions à l'installation)</li> <li>- Mettre en place un cyber-espace et un accompagnement spécialisé pour les personnes âgées</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b></p>
<p><b>2- Soutenir le développement de filières liées aux nouvelles technologies (en lien avec la fiche 19)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le développement d'activités économiques innovantes en lien avec les pôles de recherche du territoire et le pôle santé :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la création d'entreprise innovantes (hôtel d'entreprises, atelier-relais, etc.)</li> <li>- Aide au développement de projets innovants et soutien aux jeunes entreprises</li> <li>- Accompagner le développement de la station biologique (foncier, immobilier, etc.)</li> </ul> </li> <li>- Profiter de l'opportunité de la création du port de plaisance de Blosson pour développer une filière innovante autour des activités de la plaisance (recherche sur les matériaux, nouveaux modes de construction, navires plus respectueux de l'environnement...)</li> <li>- S'assurer de la cohérence de la politique économique à l'échelle communautaire et mutualiser les équipements</li> </ul>	<p><b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>  <b>Commune de Roscoff</b>  <i>Région Bretagne</i></p>

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Etat des services proposés d'accompagnement de la personne
- Nombre de personnes bénéficiant de ces services
- Nombre d'entreprises innovantes créées ou accueillies, nombre d'emplois créés

**Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Réhabilitation d'un bâtiment en vue de l'aménagement d'un hôtel de recherche de 800 m<sup>2</sup> sur le site de Perharidy à Roscoff (*réalisation portée par la Communauté de communes du Pays Léonard, en partenariat avec la Région Bretagne et la fondation de Perharidy et avec le soutien financier de l'Etat, du Conseil Général et de la Région Bretagne*).
- Projet d'aménagement d'un terrain de deux hectares sur le site du Laber à Roscoff. Ce projet permettrait notamment à la station biologique de Roscoff de construire un nouveau bâtiment dédié à la recherche et la réhabilitation par la CCPL de l'ancien centre de nutrition en logements pour étudiants (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard, en partenariat avec la fondation de Perharidy et le soutien financier de l'Etat, du Conseil Général et de la Région Bretagne*).
- Dans le cadre des orientations de la charte de territoire du Pays Léonard, une réflexion a été engagée pour le développement d'une zone d'activités spécifique dénommée « *Village Nautique d'Entreprises* » destinée à accueillir des entreprises liées au nautisme. Il est également en projet de mettre en place un réseau d'échanges d'expériences associant les professionnels du secteur Nautisme-Plaisance (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard*).
- Aménagement, sur le site du port de plaisance, de boxes commerciaux par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix respectueux de l'environnement conformément à la ZPPAUP.

**Élu référent : J. Seité**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 7administrés**

<b>Action n°</b>	<b>19</b>	<b>Créer ou agrandir les zones d'activités</b>	Niveau de priorité  <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Créer les conditions favorables à l'accueil et au maintien d'activités artisanales sur le territoire**
- **Créer les conditions favorables à l'accueil d'activités en lien avec les spécificités du territoire**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.*

*La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Prévoir des lieux d'accueil pour les artisans :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le développement de zones artisanales communautaires</li> <li>- Prévoir des équipements adaptés à la demande (pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, ateliers relais...)</li> </ul>	<b>Communauté de communes du Pays Léonard</b> <i>Commune de Roscoff</i>
<b>2- S'assurer de la cohérence de la politique économique à l'échelle communautaire et mutualiser les équipements</b>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>3- Envisager le développement des zones d'activités dans une optique d'amélioration qualitative :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer notamment la signalétique et l'accès des zones d'activités</li> <li>- Améliorer l'intégration paysagère</li> </ul>	<b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>

### **Indicateurs de suivi (à l'échelle de Roscoff) :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Evolution du nombre d'artisans présents sur la commune

### **Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :**

- Pour améliorer l'accompagnement des entreprises désireuses de s'implanter ou de s'agrandir sur le territoire, la CCPL a structuré son offre de service en créant une direction de l'Action économique et de l'emploi.

### **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- En matière d'animation économique, plusieurs projets sont déjà engagés au niveau de la communauté de communes et d'autres vont venir compléter l'offre existante. Un « Espace Création Entreprises » a ainsi été créé en 2004 à Saint-Pol de Léon. Il permet aux jeunes entreprises de démarrer leur activité dans un environnement favorable. Dans la continuité de ce projet, un Hôtel d'Entreprises va être prochainement construit. Il permettra d'accueillir les entreprises à leur sortie de la pépinière et de répondre aux attentes d'autres structures (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard*).
- Dans le cadre de l'étude menée par le cabinet Barton Willmore, l'hypothèse d'un réaménagement de la zone Bloscon est envisagée.

**Élu référent : J. Seité**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 7administrés**

<b>Action n°</b>	<b>20</b>	<b>Promouvoir les ressources énergétiques renouvelables</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>4</b>	<b>Soutenir et développer l'économie locale</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Inciter à la production locale d'énergies renouvelables**
- **Développement de formes d'habitat autonomes sur le plan énergétique**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Accompagner et soutenir le développement des énergies renouvelables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'énergie de « masse » : parcs éoliens, éoliennes off-shore, hydroliennes, convertisseurs de houle :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une étude de faisabilité de ce type de projets sur le territoire</li> </ul> </li> <li>- Production d'énergie « domestique » : énergie solaire, géothermie, éolienne individuelle, etc.</li> </ul>	<b>Maitrise d'ouvrage privée</b> <b>Commune de Roscoff</b> <i>Agence locale de l'énergie Heol</i>
<b>2-Accompagner le développement des énergies renouvelables en bâti ancien :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux informer la population sur la réglementation en vigueur afin de favoriser l'utilisation de panneaux solaires</li> <li>- Accompagner et communiquer sur les évolutions réglementaires à venir pour favoriser l'usage des énergies renouvelables « domestiques »</li> <li>- Travailler sur l'intégration de ces équipements pour limiter les impacts visuels</li> <li>- Permettre et promouvoir l'installation de panneaux solaires, chauffe eau solaire individuels</li> <li>- Etablir une concertation entre la commune et le SDAP pour éventuellement adapter la réglementation</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat (Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine)</i>
<b>3- Développer l'information et la sensibilisation autour des énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le partenariat avec l'agence locale de l'énergie Heol</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Agence locale de l'énergie Heol</i>
<b>4- Fédérer les initiatives locales en appui à la création d'un groupement d'achat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la création d'un groupement d'achat en réalisant des réunions d'informations à l'attention des habitants. Réfléchir collectivement à la constitution d'un cahier des charges (type d'énergie, de matériel, critères de qualité, de garanties, de prix, et de conditions de mise en œuvre, etc.)</li> <li>- Réaliser une consultation commerciale auprès d'un maximum d'entreprises</li> <li>- Réaliser des réunions d'informations avec le groupement d'achat et effectuer des simulations personnalisées avec les porteurs de projet qui le souhaitent (aspects techniques, économiques et les garanties)</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Habitants</b>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Suivi du nombre d'équipements de production d'énergie renouvelable au niveau de la commune

## Eléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Incitation au développement du « solaire thermique » : le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 vise à développer la production de chaleur d'origine renouvelable (Plus de 4000 m<sup>2</sup> de capteurs subventionnés dans ce cadre sur des installations collectives en 2008).

Depuis 2009, le « Fonds Chaleur », issu du Grenelle de l'Environnement et géré par l'ADEME soutient, par une aide à l'investissement, les installations solaires thermiques collectives de plus de 50m<sup>2</sup> dans les secteurs du logement collectif et du tertiaire (*parmi les cibles prioritaires : les maisons de retraite, le secteur hospitalier et sanitaire, les structures d'accueil, le tertiaire privé du tourisme (hôtels, campings, restaurants), le tertiaire privé d'entreprises (cantines), les activités agricoles consommatrices d'eau chaude solaire*).

Dans le cadre du contrat de Plan Etat Région, l'ADEME et le Conseil Régional accompagnent et subventionnent les projets à travers 3 axes :

- Opérations exemplaires de moins de 50m<sup>2</sup> : subvention de 40% pour le privé, 60% pour le public et les associations (avec un plafond de 0,88 €/kWH solaire produit par an)
- Systèmes dérogatoires (séchage en grange de fourrage) : subvention de 30% (avec un plafond de 6 000€)
- Aide à la décision : subvention de 70%

Les installations collectives de plus de 50 m<sup>2</sup> seront accompagnées à l'aide du Fonds chaleur ou du FEDER (dans le respect de l'encadrement communautaire) (*source : Guide ADEME et Collectivités, de la commune à l'intercommunalité, propositions d'actions à intégrer dans une stratégie de développement durable*).

- Afin de renforcer la croissance du marché photovoltaïque, plusieurs partenaires (Conseil Régional, Conseil Général, Europe, ADEME) agissent pour soutenir les initiatives d'installation photovoltaïques et pour concourir au développement de nouvelles technologies et d'innovations architecturales. Pour cela, deux dispositifs ont été mis en place : un appel à projet « photovoltaïque innovant » et un soutien du fond européen FEDER pour les autres projets d'installations de panneaux photovoltaïques portés par des maîtres d'ouvrages publics ou des maîtres d'ouvrages bénéficiant déjà d'aides publiques minimales de 5000€. Ces deux dispositifs sont soumis à des critères de sélection (*action devant concourir à la maîtrise de l'énergie sur les bâtiments du site, limiter les impacts environnementaux, être couplée à d'autres énergies renouvelables, faire l'objet de mesures de communication, être intégrée dans une démarche locale et collective...*). Les taux de financements de ces opérations sont calculés en fonction de la puissance des projets et le taux moyen est d'environ 30%.
- Dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne 2007-2013, des objectifs précis ont été fixés afin d'augmenter et d'optimiser l'utilisation du bois comme source d'énergie. Dans cette perspective, ce plan prévoit des accompagnements techniques et financiers des collectivités :
  - Aide à la décision : taux maximum d'aides de 70%
  - Aide à l'investissement chaufferie : taux d'aide maximum de 50%
  - Structuration des réseaux de mobilisation de conditionnement et de distribution du bois combustible : taux d'aide maximum de 50%

L'association AILE est chargée de l'animation du plan ainsi que de l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage (étude d'opportunité, validation des études de faisabilité, montage technique des dossiers...) (*Contact : Association AILE, Michel Pedron, 02 99 54 85 46*) (*source : Guide ADEME et Collectivités, de la commune à l'intercommunalité, propositions d'actions à intégrer dans une stratégie de développement durable*).

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Coût d'une campagne d'information sur la réglementation existante et les possibilités d'équipements en panneaux solaires :**

- Coût d'une campagne de communication + conception plaquette : 2000 à 5 000 € TTC

- **Aménagement d'équipements publics :**

- Exemples d'opérations d'équipements publics mettant en œuvre des systèmes à énergie renouvelable :

Opération et commune	Nb d'habitants	Surface	Coûts	Prescriptions et installations techniques
Rénovation d'un pôle mairie, cantine scolaire, salle polyvalente <i>Langouët (35)</i>	545	430 m <sup>2</sup>	423 000 € HT + étude thermique en amont de l'appel d'offre	Brique monomur, bois, planchers et revêtements des murs en bois, plafond acoustique. Production d'énergie solaire couvrant 100% des besoins du pôle mairie. Eau Chaude solaire pour la cantine. Chaudière bois avec réseau de chaleur Récupération des eaux pluviales pour les sanitaires
Restauration d'un bâtiment en espace culturel et associatif <i>Pleyber-Christ</i>	3000	960 m <sup>2</sup>	969 000 € HT + étude thermique en amont de l'appel d'offre	Réseau de chaleur alimentée par chaudière bois (plaquettes) Epannage des boues d'épuration sur saulaie à très courte rotation (production de plaquettes)

Source Région Bretagne, guide régional de l'Eco-Faur, 2009.

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Étudier, sur l'espace Mathurien Méheut, le remplacement de la toiture (versant sud) par des panneaux photovoltaïques et communiquer sur les atouts du projet (informer la population de l'intérêt de ce type d'installation chez eux)

Élu référent : D. Hyrien

Référent services

Membres de la commission : 8élus, 4agents du service techniques, 4professionnels

<b>Action n°</b>	<b>21</b>	<b>Mieux gérer les déchets</b>	Niveau de priorité  <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>2</b>	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b>	<b>5</b>	<b>Protéger l'environnement</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
▶ Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Inciter la population à réduire le volume global des déchets**
- **Poursuivre la dynamique engagée visant à systématiser le tri**
- **Etre exemplaire au niveau de la collectivité (mise en œuvre des bonnes pratiques et poursuite de la sensibilisation)**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<p><b>1- Renforcer la communication autour du tri des déchets (nécessité de transparence et de pédagogie) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'information et la formation des habitants en ce qui concerne la notion de tri</li> <li>- Renforcer la communication sur le traitement des déchets afin des susciter l'adhésion individuelle à la démarche</li> <li>- Sensibiliser le grand public aux économies d'emballage (écoles, campagnes de sensibilisation)</li> <li>- Sensibiliser les entreprises aux économies d'emballage (artisans, commerçants, filière légumière)</li> </ul>	<p><b>Communauté de communes du Pays Léonard</b> <b>Commune de Roscoff</b></p>
<p><b>2- Mieux communiquer autour du plan de gestion des déchets pour le Vieux-Port :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux utiliser les collecteurs adaptés pour permettre le tri des déchets ramenés par les bateaux de pêche.</li> <li>- Valorisation des déchets organiques, récupération des huiles, collecte des plastiques et macro-déchets</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b> <i>Communauté de communes du Pays Léonard</i> <i>Usagers du port</i></p>

## Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Evolution des quantités de déchets produits et collectés
- Part de déchets triés et/ou valorisés par rapport à la quantité totale de déchets
- Nombre de points d'apports volontaires

## Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Coût d'une campagne de sensibilisation aux économies d'énergies et d'emballage :**
  - **Coût d'une campagne de communication :** 1 500 à 3 000 € TTC
- **Collecte des déchets**
  - **Coût d'une campagne de communication :** 1 500 à 2 000 € TTC
  - **Organisation d'une manifestation sur une journée :** 1500 à 5000 € TTC

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Dans le domaine de la sensibilisation et de la communication, des démarches ont déjà été entreprises et seront à poursuivre
  - Actions menées vers le grand public au niveau de la Communauté de Communes, avec notamment, la diffusion d'une lettre du tri et du développement durable
  - Au niveau de Roscoff avec des actions du Conseil Municipal des Enfants
- Des actions sont actuellement menées par la Communauté de communes du Pays Léonard afin d'améliorer et d'optimiser la gestion des déchets et de leur tri. Dans cette perspective, une nouvelle déchetterie devrait voir le jour sur l'aire urbaine Saint-Pol, Roscoff, Santec. D'autre part, afin de valoriser localement les emballages collectés dans les bornes implantées sur le territoire, un centre de tri a été construit à Plougoulm (*Actions portées par la Communauté de communes du Pays Léonard*).

**Élu référent : Y. Cabioch**

**Référent services : communication**

**Membres de la commission : 5élus, 8 professionnels des métiers de la santé et du social**

<b>Action n°</b> 22	<b>Limitier les impacts environnementaux des activités économiques</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b> 2	<i>Pour un développement économique au service de la population locale, respectueux des ressources</i>	
<b>Orientation</b> 5	<b>Protéger l'environnement</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Modifier les pratiques pour s'orienter vers des techniques moins polluantes et moins agressives pour les milieux**
- **Privilégier les espèces végétales locales pour diminuer l'entretien et l'arrosage**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<p><b>1- Inciter au développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans la filière nautique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'équipements permettant la récupération des eaux noires (obligatoire d'un point de vue réglementaire) et des eaux grises</li> <li>- Equiper les ports de toilettes « attractives » pour limiter les rejets en mer</li> <li>- Mettre en place une aire de carénage</li> <li>- Mieux informer sur les outils existants en matière de promotion des bonnes pratiques (chartes ...)</li> <li>- Sensibiliser les plaisanciers sur les pratiques respectueuses de l'environnement et informer sur la réglementation en vigueur en matière de traitement des eaux et des rejets</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <b>CCI</b>  <b>Associations de plaisanciers et d'usagers du port</b></p>
<p><b>2- Inciter aux changements de pratique des activités agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et communiquer sur les pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement (réduction de doses de traitement, utilisation de matériel de désherbage alternatif, promouvoir la lutte intégrée et la fertilisation raisonnée)</li> <li>- Promouvoir l'agriculture durable, agriculture de conservation, lutte intégrée et inciter à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales</li> </ul>	<p><b>Syndicats de bassins versants</b>  <b>Commune de Roscoff</b></p>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation à destination des professionnels
- Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation à destination des plaisanciers
- Indicateurs concernant le suivi des activités nautiques à préciser
  - Sensibiliser acteurs du litto à la surveillance de plantes invasives
  - Communiquer sur la recherche de la station
  - Sensibiliser les pêcheurs, plaisanciers, et touristes pour garder la mer propre en communiquant sur les vertus de la biod marine

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Les syndicats mixtes du Haut-Léon (pour le bassin versant de la Penzé) et de l'Horn proposent aux agriculteurs des accompagnements spécifiques pour s'orienter vers des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement. Ces deux syndicats assurent ainsi, notamment, la promotion et l'accompagnement de la mise en place de contrats « MAE » (Mesures Agri Environnementales). Ces mesures permettent d'apporter, sous forme d'un « guichet unique » des aides financières provenant de plusieurs partenaires financeurs.

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Coût d'une campagne de sensibilisation sur les pratiques durables en agriculture**
  - **Coût d'une campagne de communication/sensibilisation : 1 500 à 3 000 € TTC**

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Mise en place d'une « charte de bonnes pratiques » (notamment au niveau de la SNSM et de l'association des plaisanciers)
- Création d'une cale de carénage en concertation avec le port de Bloscon
- Amélioration de la cale existante dans le vieux port
- Incitation auprès des professionnels de l'agriculture et amateurs, à réduire, voir supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires, s'écoulant vers les plages. Ces écoulements induisant, avec le profil des eaux de baignades, à fermer les plages en cas de pollution.

Élu référent : J. Quillévére

Référent services

Membres de la commission : 6 élus, 2 agents du service technique, 6 pêcheurs plaisanciers

## AXE n°3

*Pour l'esprit de coopération,  
l'épanouissement et la protection  
des personnes*

### **Orientation n°6 : Développer les services**

Fiche n°23	Aider les personnes en difficulté	p. 73
Fiche n°24	Améliorer la prévention et l'accès aux soins	p. 75
Fiche n°25	Adapter le logement et les services au vieillissement de la population	p. 76
Fiche n°26	Faciliter l'insertion des personnes à mobilité réduite	p. 78
Fiche n°27	Améliorer l'accès à la culture	p. 80
Fiche n°28	Développer les activités sportives	p. 82
Fiche n°29	Créer de nouveaux moments festifs	p. 84

### **Orientation n°7 : Créer des évènements et favoriser les échanges**

Fiche n°30	Favoriser les échanges entre les personnes	p. 86
------------	--	-------

### **Orientation n°8 : Protéger la population contre les risques**

Fiche n°31	Prévenir la montée des eaux	p. 88
Fiche n°32	Protéger la population contre les risques technologiques	p. 89

<b>Action n°</b>	<b>23</b>	<b>Accompagner les personnes en situation de précarité</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>6</b>	<b>Développer les services</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
▶ Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Améliorer le repérage et l'accès aux services d'aides
- Maintenir le lien social et éviter les situations de rupture
- Permettre un réancrage des personnes en situation d'exclusion sociale

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.*

*La colonne de droite indique les **mâtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<p><b>1- Mieux identifier les populations en situation de précarité pour leur apporter un accompagnement adapté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une enquête quantitative puis qualitative en s'appuyant éventuellement sur une prestation externe</li> <li>- S'appuyer sur les études statistiques (RSA, Taux de chômage, taux de pauvreté)</li> <li>- Se rapprocher de l'ensemble des institutions en charge des personnes précarisées (CDAS, CCAS, FSL, associations caritatives, structures de services à la personne)</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>                  CCAS                  CG29 (CDAS)  <i>Syndicat du Léon (gestionnaire du FSL)</i>  <i>Associations caritatives</i>  <i>Structures de services à la personne</i></p>
<p><b>2- Améliorer le repérage des différents services d'aides et s'appuyer sur les structures existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer un guichet unique</li> <li>- Disposer d'un personnel qualifié, apte à la prise en charge de ce type de public</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>                  CCAS  <i>Conseil Général (CDAS, réseau d'assistantes sociales)</i>  <i>Maison des services, Mission locale</i>  <i>Syndicat du Léon (gestionnaire du FSL)</i>  <i>Associations et structures de services à la personne</i></p>
<p><b>3- Proposer un accompagnement adapté aux besoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux communiquer sur les organismes existants (diffusion des offres d'emplois, aide à l'insertion, formations : mission locale d'insertion, permanences de la maison des services de la communauté de communes, PLIE, carrefour de l'emploi et des métiers...)</li> <li>- S'appuyer sur les dispositifs en place pour l'obtention de tarifs préférentiels pour l'utilisation des transports en commun (CCAS)</li> <li>- Mettre en relation les personnes pour faciliter les déplacements hors de la commune (cf. fiche action « Développer le covoiturage »)</li> <li>- Proposer des services de garde d'enfants</li> <li>- Proposer un accès aux activités de loisirs et à l'offre culturelle aux publics en difficulté</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>                  CCAS                  CG29 (CDAS)  <i>Missions locales</i>  <i>Maison des services de la communauté de communes du Pays Léonard</i></p>
<p><b>4- Veiller à maintenir le lien social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les moments de rencontre entre les personnes âgées de la maison de retraite et les écoles</li> <li>- Favoriser les moments d'échanges entre les personnes (cf. fiche action « Favoriser les moments d'échanges entre les personnes »)</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>                  CCAS  <i>Les écoles</i></p>

## Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre de personnes bénéficiant des dispositifs d'aide sociale
- Actions mises en place par le CCAS pour accompagner les personnes en situation de précarité
- Nombre de personnes sortant des dispositifs d'aides sociales

## Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Améliorer la connaissance de la situation locale et l'accompagnement :**
  - **Coût d'une étude-diagnostic : 10 000 à 20 000 € TTC**

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Le centre de Perharidy assure, conformément à ses missions, des opérations de maintien en santé. Toutefois, des difficultés de financement rendent plus complexes la tenue d'opérations de prévention.
- Aides aux associations culturelles : art, culture et cinéma pour les personnes en difficulté
- Il existe actuellement une maison des services à Saint-Pol de Léon. Cette structure est un outil important, à l'échelle communautaire, pour accompagner la population dans ses démarches, et notamment, les populations en difficulté. Le regroupement de ces services en un seul lieu facilite aussi leur repérage pour la population. L'évolution des demandes et des services proposés devrait se traduire prochainement par un agrandissement de la structure (*Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard*).

**Élu référent : Y. Cabioch**

**Référent services : Accueil CCAS**

**Membres de la commission : 5élus, 8 professionnels des métiers de la santé et du social**

<b>Action n°</b>	<b>24</b>	<b>Améliorer la prévention et l'accès aux soins</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>6</b>	<b>Développer les services</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

- Gérer les déplacements
- Maîtriser la pression foncière et immobilière
- Accompagner la mutation des activités économiques
- Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
- Préserver le patrimoine naturel
- Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
- ▶ Adapter la ville au vieillissement et au handicap
- ▶ Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
- Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
- Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Permettre un accès local à l'ensemble des services de base en matière de santé et limiter les déplacements vers les villes alentours**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.

La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Renforcer l'offre de soins</b> - Inciter à la création d'une maison médicale regroupant les médecins généralistes et solliciter la venue de spécialistes (ophtalmologie notamment) sur des permanences	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Etablissements de santé</i> <i>Praticiens</i>
<b>2- Organiser des sessions de prévention :</b> - Organiser des soirées thématiques de prévention - Mettre en place un service de prévention et de surveillance de santé	<b>Commune de Roscoff</b> <b>CCAS</b>

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre de manifestations de préventions organisées chaque année
- Fréquentation de ces séances
- Nombre d'installations de spécialistes sur le canton

### **Coûts estimatifs**

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Sessions de prévention :**
  - **Coût d'organisation d'une soirée : 200 à 1 500 € TTC**

**Élu référent : Y. Cabioch**

**Référent services**

**Membres de la commission : 5élus, 8 professionnels des métiers de la santé et du social**

<b>Action n°</b>	<b>25</b>	<b>Adapter les services au vieillissement de la population</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>6</b>	<b>Développer les services</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
▶ Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Permettre l'accompagnement du vieillissement de la population**
- **Permettre le maintien à domicile lorsque cela est possible**
- **Se doter des structures d'accueil nécessaires pour les personnes en perte d'autonomie**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<p><b>1- Favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite lorsque l'autonomie le permet et que la médicalisation est évitable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'adaptation des logements existants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter des opportunités offertes par l'OPAH en cours pour adapter les logements au handicap</li> </ul> </li> <li>- Mieux communiquer sur les services à la personne déjà existant sur le territoire</li> <li>- Organiser des sessions d'information sur les possibilités (techniques et financières) d'optimiser les logements et d'utiliser la domotique</li> <li>- Soutenir la création de foyers logement pour les personnes âgées</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <i>Bailleurs sociaux                  Propriétaires privés                  Syndicat mixte du Léon                  (PLH + mise en œuvre de l'OPAH)</i></p>
<p><b>2- Augmenter la capacité d'accueil des équipements afin d'anticiper la hausse du nombre de personnes âgées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la capacité d'accueil de la maison de retraite</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <i>Maison de retraite</i></p>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre de logements adaptés
- Nombre de places dans les structures d'accueil (et nombre de places par type de structure d'accueil)

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre de sa politique d'action sociale de proximité, le Conseil Général peut intervenir financièrement dans les projets visant le maintien à domicile des personnes âgées :
  - Travaux concernant la création ou la restructuration de foyers clubs
  - Projets de portages de repas à domicile (aide au financement de matériel de portage et de matériel roulant)
  - Soutien financier pour des investissements concernant des locaux destinés aux services d'aides à domicile, services ménagers, services de soins à domicile.
  - Aide financière aux retraités pour faciliter le recours à une aide ménagère à domicile (sous conditions de ressources, demande à formuler via le CCAS)
- Dans le cadre d'une action concertée entre le Conseil Général du Finistère, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit maritime et le PACT-ARIM pour l'aménagement du logement des personnes âgées, des prêts peuvent être octroyés au retraités, propriétaires ou locataires (de 60 à 80 ans), pour financer des travaux d'adaptation de la résidence principale afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (sous conditions, taux de 3% pour des montants de 1530 à 4600€).

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Exemple de coûts d'aménagement pour faciliter l'accessibilité PMR :**
  - Coût d'investissement d'une rampe d'accès : 1200 € TTC
  - Coût de mise aux normes d'une rampe d'accès : 1500 € TTC
  - Coût de mise en place d'un stationnement réservé : 150€ TTC
- **Campagne de communication sur les services à la personnes déjà existants (publications + sessions d'informations) :**
  - Coût d'une campagne de communication/sensibilisation : 1 500 à 4500 € TTC
- **Création d'un foyer logement :**
  - A préciser selon la définition du projet, coût d'une étude de faisabilité et de définition des besoins : 10 000 à 18 000 € TTC
- **Agrandir la maison de retraite**
  - A préciser selon la définition du projet, coût d'une étude de faisabilité et de définition des besoins : 10 000 à 18 000 € TTC

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Actions engagées par Habitat 29
- Création à Plouénan d'un centre d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés (Projet porté par la Communauté de communes du Pays Léonard, en partenariat avec l'association de développement sanitaire « Pol Aurélien »)
- Sensibilisation et ateliers de prévention des chutes de personnes âgées « équilibr'âge »
- Location de bureaux à l'ADMR (association du service à domicile et du service à la personne) dans des conditions avantageuses
- Soutien financiers à l'ADS et L'ADMR
- Soutien matériels et financiers au club du troisième âge « troisième vague »

Élu référent : Y. Cabioch

Référent services

Membres de la commission : 5élus, 8 professionnels des métiers de la santé et du social

<b>Action n°</b>	<b>26</b>	<b>Faciliter l'insertion des personnes à mobilité réduite</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>6</b>	<b>Développer les services</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
▶ Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Faire en sorte que les espaces et bâtiments publics soient réellement accessibles à tous**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur l'audit communal de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite</li> <li>- Aménager les bâtiments publics pour garantir leur accessibilité</li> <li>- Aménager les espaces publics :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible la voirie et les trottoirs : retrait des éléments encombrants afin de permettre à tous de circuler en toute sécurité</li> <li>- Permettre un accès au sentier littoral pour les personnes à mobilité réduite</li> </ul> </li> <li>- Rechercher l'obtention du label « Tourisme et handicap »</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Améliorer l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Conseil Général</i> <i>Conseil régional</i> <i>Transporteur</i>
<b>3- Renforcer l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite</b>	<b>Commerçants</b>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre de bâtiment accessibles aux PMR
- Nombre de bâtiments aménagés
- Liste des espaces publics aménagés

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre du dispositif « Patrimoine, cadre de vie » du Conseil Général, des financements peuvent être apportés pour l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics. Les financements apportés par le CG le sont à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un plafond de 60 000€ de subventions dans la limite d'un dossier tous les 4 ans pour un projet ponctuel (ou de 40 000€ par tranche pour un projet par tranches).
- Dans le cadre du développement de l'offre « tourisme et handicap », la Région Bretagne accompagne financièrement les actions de renforcement de l'accessibilité des hébergements et des équipements touristiques au delà des normes réglementaires. L'aide apportée sera au maximum de 25% de la dépense subventionnable avec un plafond de 50 000€ par porteur de projet.

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Exemple de coûts d'aménagement pour faciliter l'accessibilité PMR :**
  - Coût d'investissement d'une rampe d'accès : 1200 € TTC
  - Coût de mise aux normes d'une rampe d'accès : 1500 € TTC
  - Coût de mise en place d'un stationnement réservé : 150€ TTC

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Plusieurs actions en lien avec cette thématique ont déjà été engagées à Roscoff :
  - Un Audit « accessibilité » a été réalisé en 2010 (le diagnostic a été réalisé courant 2009) et un programme d'actions sera mis en place dès 2011. Ce travail est complété par un Plan d'Accessibilité Voirie (PAV) en cours de réalisation.
  - Le camping « Aux quatre saisons » bénéficie du label « Tourisme et handicap » depuis octobre 2007.
  - Un accès pour les personnes à mobilité réduite a été aménagé au niveau de la plage de Rockroum en vue de l'obtention du label « tourisme et handicap »

Élu référent : D. Hyrien

Référent services

Membres de la commission : 8élus, 4agents du service techniques, 4professionnels

<b>Action n°</b>	<b>27</b>	<b>Améliorer l'accès à la culture</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>6</b>	<b>Développer les services</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
<b>Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs</b>
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Disposer d'une offre culturelle de qualité, dynamique et accessible à tous**
- **Par conséquent disposer d'espaces et de lieux de diffusion adaptés**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Améliorer les conditions d'accueil et d'accès à la culture :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier l'opportunité et la faisabilité de création ou d'agrandissement d'équipements culturels :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux équipements (salle de conférences, de spectacle, expositions, salle de congrès)</li> <li>- Agrandissement d'équipements existants : la bibliothèque et la médiathèque en créant notamment un « cyber - espace »</li> </ul> </li> <li>- Prioriser les différents projets d'équipements</li> <li>- Mettre en place une politique tarifaire avantageuse</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <b>Communauté de communes du Pays Léonard</b>
<b>2- Soutenir la langue bretonne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'action engagée de soutien à la langue bretonne : passer au stade supérieur de la charte « Ya d'ar brezhoneg »</li> <li>- Maintenir l'aide à destination des écoles et sections bilingues</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Ecoles</i> <i>Associations</i>
<b>3- Communiquer sur l'offre culturelle existante et prendre en compte les attentes de la population</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer autour des événements organisés</li> <li>- Mieux faire connaître les artistes locaux</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Associations</i>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Taux de fréquentation des équipements culturels, d'animations et d'évènements culturels (nombre d'adhérents des associations culturelles : cinéma, danse, expositions, conférences...)
- Suivi de la politique tarifaire (avantages accordés en fonction des publics : gratuité ou tarifs préférentiels aux adhérents)

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Dans le cadre de leurs politiques en faveur de la langue bretonne, divers types de projets peuvent être subventionnés par le Conseil Régional et le Conseil Général (soutien matériel aux structures de formation dans le cadre scolaire, financement de projets pédagogiques, financement de projet de formation pour adultes...).

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Etude d'opportunité ou de faisabilité pour la création d'une salle /équipements culturels :**
  - **Extension de la bibliothèque et création d'un cyber espace**
  - **Création d'un espace de spectacle couvert sur le vieux port (animations estivales, festival place aux mômes...)**
- **Communication autour des évènements :**
  - **Installations d'un ou plusieurs panneaux électroniques pour l'information municipale et associative.**
  - **Accès au wifi sur le domaine public**
  - **Multiplication des postes d'accès à Internet au public**

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Plusieurs actions en lien avec cette thématique ont déjà été engagées à Roscoff :
  - Signature de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » le 10 avril 2009.
  - Construction d'une nouvelle salle, rue Brizeux, permet l'organisation d'expositions, de concerts et de conférences. Ce nouvel équipement permet de répondre, en partie, à la demande.
  - Mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle pour l'association « KLT », bien qu'elle ne soit pas roscovite. Cette dernière s'investit dans l'apprentissage de la langue bretonne pour tous publics.
  - Mise à disposition, pour une association, d'une salle informatique. (lieu d'informations ou d'échanges informatiques)

Élu référent : V. Person

Référent services : Communication

Membres de la commission 8 élus, 7 administrés

<b>Action n°</b>	<b>28</b>	<b>Développer les activités sportives</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>6</b>	<b>Développer les services</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Maintenir la dynamique actuelle en matière d'activités sportives**
- **Faire en sorte que ces activités soient accessibles à tous**
- **Disposer de moyens humains nécessaires à l'encadrement des activités**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Proposer une politique tarifaire avantageuse (en particulier pour les jeunes)</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Office municipal des sports</i> <i>Associations</i>
<b>2- Renforcer l'encadrement des activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer d'avantage de moyens humains pour les activités sportives</li> <li>- Organiser les déplacements pour les jeunes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents sur le covoiturage</li> <li>- Etudier l'opportunité de l'utilisation du transport en commun communal pour les activités sportives</li> </ul> </li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Office municipal des sports</i> <i>Associations</i>

### **Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre d'activités proposées
- Nombre d'adhérents dans les associations sportives
- Nombre d'encadrants et d'encadrants bénévoles
- Suivi de la politique tarifaire

### **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Mise à disposition de personnel communal pour les associations (centre nautique, éducateur sportif, voile scolaire, financements de l'école de sport).
- Communiquer via la presse, le bulletin municipal, le site internet de Roscoff, sur les clubs sportifs existants (coordonnées téléphoniques.)
- Organiser un forum des associations.
- Mettre en relation les associations et les bénévoles avec le RESAM (le Réseau des Associations du Pays de Morlaix) étant un réseau d'échanges et de services aux associations du pays de Morlaix.
- Proposer des séances d'informations et de formations sur les responsabilités des représentants d'associations (gestes de premiers secours...)

**Élu référent : J. Quéguiner**

**Référent services**

**Membres de la commission : 5 élus, 7 administrés**

<b>Action n°</b>	<b>29</b>	<b>Créer de nouveaux moments festifs</b>	Niveau de priorité  <b>2</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>7</b>	<b>Créer des évènements et favoriser les échanges</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

- Gérer les déplacements
- Maîtriser la pression foncière et immobilière
- Accompagner la mutation des activités économiques
- ▶ Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
- Préserver le patrimoine naturel
- Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
- Adapter la ville au vieillissement et au handicap
- Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
- Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
- ▶ Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Faire en sorte que Roscoff reste une cité vivante, accueillante et conviviale**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<p><b>1- Inciter à un développement des rendez-vous culturels et festifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un comité des fêtes</li> <li>- Impulser des rencontres associatives pour la mise en place de ces rendez-vous culturels</li> <li>- Proposer davantage de festivités en hiver</li> <li>- Proposer des animations le soir mais pas toujours sur le port</li> <li>- Parmi les propositions recensées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une journée de l'art à Roscoff</li> <li>- Un festival « films de la Mer »</li> <li>- Des évènements qui permettent aux Roscovites de se retrouver</li> </ul> </li> <li>- Mieux communiquer sur l'organisation des événements, notamment hors-saison pour attirer le public et inciter les gens à se déplacer</li> </ul>	<p><b>Commune de Roscoff</b>  <i>Office du tourisme</i>  <i>Office municipal des Sports</i>  <i>Associations</i></p>
---	--

## Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre d'évènement festifs et /ou touristiques organisés à Roscoff dans l'année
- Fréquentation de ces évènements

## Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Coûts types d'organisation d'une animation**
  - **Organisation d'une rencontre festive : élément financier dépendant de la saison, du type d'animation, du besoin de main d'œuvre municipal.**
- **Coût d'une campagne de communication sur la vie culturelle locale**
  - **A intégrer dans le plan de communication de la commune : élément financier dépendant du type de média (radio, affichage ...)**

## Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Plusieurs actions en lien avec cette thématique ont été engagées récemment à Roscoff :
  - Organisation de la première édition, « Roscoff fête la mer » en 2009.
  - Organisation et développement des journées du patrimoine.
  - Nouveau jumelage avec la commune savoyarde « Praz sur Arly ».
  - Création de groupes de travail, ouvert à la population, afin d'organiser, aux côtés des élus, les grands évènements de la commune.
  - Soutien au tissu associatif local (partenariat entre la ville et les associations sur différents évènements, mise à disposition de personnels techniques...)
  - Soutien à l'essor de fêtes de quartiers
  - Journée des associations en septembre 2011 (découverte des activités, informations ...)
  - Participation à la première édition « Entre terre et mer » durant l'été 2011
  - Création du conseil municipal des enfants en 2009 (instance qui permet aux jeunes de s'exprimer, d'être entendus, de proposer des projets et les mettre en place dans leur commune)

**Élu référent : V. Person**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 7 administrés**

<b>Action n°</b>	<b>30</b>	<b>Favoriser les échanges entre les personnes</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>7</b>	<b>Créer des évènements et favoriser les échanges</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

- Gérer les déplacements
- Maîtriser la pression foncière et immobilière
- Accompagner la mutation des activités économiques
- ▶ Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
- Préserver le patrimoine naturel
- Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
- Adapter la ville au vieillissement et au handicap
- Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
- Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
- ▶ Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Maintien et développement du lien et de la cohésion sociale entre les habitants de la commune**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Améliorer les échanges entre habitants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres de quartier</li> <li>- Organiser des rencontres intergénérationnelles : renforcer le lien entre les écoles, le centre aéré et la maison de retraite (création d'activités ludiques, création de moments festifs, etc.)</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Associations</i> <i>Habitants</i>
<b>2- Proposer des lieux et des moments de rencontres créatrices de lien social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des lieux d'accueil</li> <li>- Mettre en place un réseau d'échange de savoirs</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Associations</i> <i>Habitants</i>
<b>3- Maintenir la dynamique des activités associatives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux communiquer sur les activités proposées par les associations mais aussi sur leurs besoins et attentes</li> <li>- Recréer une dynamique autour d'un moment festif inter-associatif : relier éventuellement ce moment festif dans un cadre plus large (journée du développement durable, journée associative type forum d'associations.)</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Associations</i> <i>Habitants</i>

### Indicateurs de suivi :

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre de rencontres organisées dans l'année

### Coûts estimatifs

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Organisation d'une rencontre de quartier, moments festifs intergénérationnels :**
  - Les coûts de ce type de manifestations peuvent être très minimes, voire nuls... Penser toutefois à communiquer autour du projet.
- **Coût d'aménagement d'un local associatif, lieu de convivialité :**
  - Equipement en mobilier pour créer un lieu d'échange convivial dans un bâti existant (espace Mathurin Méheut avec prêt de matériel aux associations) équipement en mobilier 1 500 € à 10 000 € TTC (selon équipement et surface)
- **Coûts types d'organisation d'une manifestation culturelle permettant un échange inter-associatif :**
  - Organisation d'une rencontre festive : 1500 à 5000 € TTC suivant l'ampleur du projet

### Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :

- Plusieurs actions en lien avec cette thématique ont été engagées récemment à Roscoff :
  - Initiatives privées, fêtes de quartier s
  - Actions du Conseil Municipal des Enfants en direction de la maison de retraite

Élu référent : V. Person

Référent services

Membres de la commission : 8élus, 7 administrés

<b>Action n°</b>	<b>31</b>	<b>Prévenir la montée des eaux</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>8</b>	<b>Protéger la population contre les risques</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Anticiper les risques de montée des eaux**
- **Prévenir les phénomènes météo-marins extrêmes**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Anticiper la montée des eaux dans les documents d'urbanisme :</b> - Mettre en adéquation les zones déclarées inondables avec les prévisions de montée des eaux - S'inscrire dans le cadre du PPR Submersion marine	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i>
<b>2- mettre en place des mesures de protection :</b> - Etudier les solutions les mieux adaptées pour protéger le littoral	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i>
<b>3- Informer la population et développer la « culture du risque » :</b> - S'inscrire dans le cadre du PPR Submersion marine et s'appuyer sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) prévu dans le Plan communal de sauvegarde.	<b>Commune de Roscoff</b>

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Suivi des actions de prévention

### **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Mise en place, à Roscoff, d'un Plan de Prévention des Risques « submersion marine » et élaboration d'un plan communal de sauvegarde.
- Mise en place d'un plan d'évacuation du camping municipal.
- Recensement effectué des maisons situées en « zone à risque ».
- Création d'une « réserve communale de sécurité ».
- Utilisation de moyens existants sur la commune : services techniques et police.
- Plaque d'informations et dispositif d'informations automatisé en projet.

**Élu référent : Y. thomas**

**Référent services**

**Membres de la commission : 6élus, 2agents territoriaux, 6administrés**

<b>Action n°</b>	<b>32</b>	<b>Protéger les populations contre les risques technologiques</b>	Niveau de priorité <b>3</b>
<b>Axe :</b>	<b>3</b>	<i>Pour l'esprit de coopération, l'épanouissement et la protection des personnes</i>	
<b>Orientation</b>	<b>8</b>	<b>Protéger la population contre les risques</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

- Gérer les déplacements
- Maîtriser la pression foncière et immobilière
- Accompagner la mutation des activités économiques
- Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
- Préserver le patrimoine naturel
- Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
- Adapter la ville au vieillissement et au handicap
- Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
- Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
- Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Minimiser les risques liés aux pollutions technologiques**
- **Protéger et informer la population par rapport à ces risques**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Maîtriser les risques de pollutions technologiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un inventaire précis des risques technologiques potentiels et engager des démarches de prévention des risques.</li> <li>- Surveiller l'évolution des 16 sites répertoriés par la base de données BASIAS selon la réglementation en vigueur</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Services de l'Etat</i>
<b>2- Suivre les évolutions de la réglementation et les avancées scientifiques pour encadrer au mieux la répartition des antennes-relais sur le territoire</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Opérateurs de téléphonie mobile</i>

**Coûts estimatifs**

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Coût d'une étude-diagnostic : 5 000 à 10 000 € TTC**

**Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- **Contacts noués avec les opérateurs de téléphonies en vue de tenir informée la population des risques auxquelles elle pourrait être exposée.**

**Élu référent : M. Cloarec**

**Référent services**

**Membres de la commission : 9 élus, 2 professionnels**

## AXE n°4

### *Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement*

#### **Orientation n°9 : Limiter le gaspillage**

Fiche n°33	Réduire la consommation énergétique des bâtiments	p. 91
Fiche n°34	Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public	p. 94
Fiche n°35	Réduire les consommations d'énergie, d'eau et de papier dans les services municipaux et dans les bâtiments communaux	p. 95
Fiche n°36	Inciter la population à réduire les consommations d'eau, d'énergie et de papier	p. 96

#### **Orientation n°10 : Informer et sensibiliser la population**

Fiche n°37	Sensibiliser les personnes au développement durable	p. 97
Fiche n°38	Mieux informer les habitants sur la vie communale et la démarche d'Agenda 21	p. 99

#### **Orientation n°11 : Favoriser la démocratie participative**

Fiche n°39	Améliorer la concertation avec les habitants	p. 100
------------	--	--------

<b>Action n°</b>	<b>33</b>	<b>Réduire la consommation énergétique des bâtiments</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>4</b>	<i>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</i>	
<b>Orientation</b>	<b>9</b>	<b>Limiter le gaspillage</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Encourager l'amélioration de l'isolation des logements privés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les aides à l'isolation des logements privés existants</li> <li>- Mener une réflexion spécifique sur la problématique de conservation du patrimoine bâti ancien et leur nécessaire adaptation, notamment en matière d'isolation</li> <li>- Organiser des journées de sensibilisation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur l'existence d'un point Info-Energie à Morlaix</li> <li>- Créer un relais local de ce point info énergie et/ou, en complément, un pôle d'information sur les techniques d'isolations</li> </ul> </li> <li>- S'appuyer sur les aides spécifiques (OPAH, ADEME, crédits d'impôts, prime région, etc.)</li> </ul>	<b>Propriétaires privés</b> <i>Commune de Roscoff                  Syndicat Mixte du Léon                  Agence locale de l'Energie                  HEOL                  ADEME                  Services de l'Etat                  Professionnels du bâtiment</i>
<b>2- Mettre en place un cahier des charges strict pour toute nouvelle construction et inciter au développement de constructions « écologiques »</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Syndicat Mixte du Léon                  Agence locale de l'Energie                  HEOL                  Services de l'Etat                  Architectes                  Professionnels du bâtiment                  Habitants</i>
<b>3-Améliorer l'isolation des équipements publics :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur l'audit énergétique des bâtiments pour engager les travaux</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Agence locale de l'Energie                  HEOL et ADEME</i>

## Indicateurs de suivi :

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre d'opérations engagées sur les bâtiments publics afin d'améliorer l'efficacité énergétique
- Suivi des consommations énergétiques des bâtiments
- Suivi des actions engagées sur le logement privé en matière d'efficacité énergétique (à travers les déclarations de travaux ou permis de construire)

## Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :

- Afin d'accompagner les communes à concentrer leurs efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti, l'ADEME propose plusieurs outils d'aide à la décision. Des cahiers des charges types sont ainsi proposés, visant notamment à :
  - **Mettre en place un Conseil d'orientation énergétique (pour les bâtiments existants et pour le patrimoine non bâti) :**  
*Etude globale simplifiée permettant de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre et d'organiser une stratégie de gestion énergétique d'un parc de bâtiment (subvention possible jusqu'à 70 %, plafond de financement en fonction de la taille du parc)*
  - **Réaliser des pré-diagnostics :**  
*Bilan technique simplifié portant sur un bâtiment (hors logement individuel) ou une installation technique, destiné à identifier les améliorations possibles et à mettre en place les actions correspondantes (subvention possible jusqu'à 70 %, plafond de financement jusqu'à 3800€)*
  - **Réaliser des audits énergétiques :**  
*Analyse approfondie d'un bâtiment (hors logement individuel), ou d'une installation technique, avec proposition d'un programme d'actions accompagné d'une évaluation technique et économique des différentes solutions envisageables (subvention jusqu'à 50%, montant maximum éligible de 30 000€)*
  - **Réaliser des études de faisabilité et d'optimisation énergétique :**  
*Pour les bâtiments existants : analyse approfondie d'une solution préconisée préalablement à la prise de décision d'investissement. Elle s'effectue sur différents niveaux (technique, économique, environnemental) (subvention jusqu'à 50%, montant maximum éligible de 30 000€, 70 000€ pour les énergies renouvelables)  
Pour les bâtiments neufs : analyse approfondie d'un projet en apportant au maître d'ouvrage un comparatif de différentes solutions, en terme de confort et de coût global ; simulation thermique dynamique d'un bâtiment (mise en situation thermique afin d'aider le maître d'ouvrage dans ses choix) (subventions jusqu'à 50%, montant maxi. 30 000€)*

Ces outils permettent notamment de dresser un état des lieux précis et de situer les consommations par rapport à des ratios pour des bâtiments équivalents, de proposer des pistes d'amélioration et de chiffrer le coût des différents types de solutions techniques à mettre en œuvre (source : Guide ADEME et Collectivités, de la commune à l'intercommunalité, propositions d'actions à intégrer dans une stratégie de développement durable).

- L'engagement par la collectivité d'une opération à haute qualité énergétique et environnementale exemplaire peut faire l'objet d'aides spécifiques de la part de l'ADEME. Cet accompagnement a notamment pour but d'en faciliter la réalisation et d'en faire ainsi une opération de référence, destinée à accélérer la prise de conscience des acteurs locaux. Ces aides s'appliquent notamment aux projets de mise en œuvre de technologies innovantes ou émergentes (aide plafonnée à 40% du surcoût exigible). Par ailleurs, à titre d'exemple, en 2009, un appel à projet a été lancé dans le cadre du programme national « PREBAT » concernant la réalisation de bâtiments basse consommation (avec des aides pouvant aller jusqu'à 40€/m<sup>2</sup> de SHON pour le neuf et 60€/m<sup>2</sup> de SHON pour la réhabilitation pour les opérations sélectionnées) (source : Guide ADEME et Collectivités, de la commune à l'intercommunalité, propositions d'actions à intégrer dans une stratégie de développement durable).
- Dans le cadre de leurs politiques de soutien au logement social, des aides sont également apportées par la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère pour la réhabilitation thermique de logements existants. Les aides sont alors versées aux maîtres d'ouvrages (publics ou bailleurs sociaux). Le montant des aides apportées est conditionné par le niveau de performance énergétique atteint (subvention plafonnée à 3000€ par logement, sous réserve d'éligibilité).

## Coûts estimatifs

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Sensibilisation, évaluation des besoins**
  - **Coût d'une campagne de communication/sensibilisation :** 1 500 à 4500 € TTC
  - **Coût d'une évaluation énergétique de l'habitat :** 40 à 50 € TTC/ habitation
  - **Coût d'une réunion d'information :** 2 000 € TTC
  - **Coût du conseil en énergie partagé :** environ 1 € par habitant dont 0,40 centimes pris en charge par la structure intercommunale
  - **Bénéfice estimé du service :** entre 2€ et 5€ d'économies par an et par habitant
  - **Coût d'une permanence veille technologique pour les économies d'énergies dans les bâtiments :** 500 €
- **Coûts types d'aménagement des bâtiments**
  - **Coût d'investissement pour une maison à énergie positive :** 280 000 € TTC

- **Mise en place d'un cahier des charges pour les nouvelles constructions :**
  - **Coût de conception et d'impression d'un guide / cahier des charges : 5 000 € TTC**

### **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Une convention a été passée entre la commune de Roscoff et l'Agence locale de l'énergie Heol en janvier 2009 afin de pouvoir bénéficier du « Conseil en énergie partagée ». Cette assistance a permis la réalisation d'un diagnostic mené sur les bâtiments communaux et une analyse des factures d'énergie sur les trois dernières années en vue de la réalisation d'un diagnostic énergétique global. Un plan d'actions va maintenant être élaboré et sera assorti d'indicateurs de suivi.
- Encourager l'amélioration et l'isolation des logements privés
- Mettre en place un cahier des charges strict pour toutes nouvelles constructions et inciter au développement de constructions « écologiques »
- Améliorer l'isolation et les économies d'énergies des équipements publics

**Élu référent : D. Hyrien**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 4agents du service techniques, 4professionnels**

<b>Action n°</b>	<b>34</b>	<b>Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>4</b>	<i>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</i>	
<b>Orientation</b>	<b>9</b>	<b>Limiter le gaspillage</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Disposer d'un éclairage public plus qualitatif et plus économe en énergie**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Utiliser des solutions économes en énergie et privilégier la qualité à la quantité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan lumière :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la faisabilité de lampadaires à alimentation en énergie solaire</li> <li>- Diminuer la quantité d'éclairage public et le rendre plus efficace</li> <li>- Chercher à allier économies d'énergie et qualité esthétique de l'éclairage</li> <li>- Réfléchir à la mise en place d'éclairage différencié et innover en matière d'éclairage public (sensibilité au mouvement etc...)</li> </ul> </li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
--	---------------------------

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Consommation totale d'électricité destinée à l'éclairage public
- Liste des espaces publics ayant fait l'objet d'une opération d'amélioration de l'éclairage

**Coûts estimatifs**

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Coût de mise en place d'un plan lumière**
  - **Coût de réalisation d'un plan lumière : 3 à 4 € / point lumineux**

**Éléments indicatifs pour la mise en œuvre :**

- L'ADEME propose un accompagnement spécifique pour les collectivités en matière de diagnostic énergétique de l'éclairage public. A travers cette étude, il s'agit de proposer un diagnostic complet du parc d'éclairage public dont les objectifs sont de fournir au maître d'ouvrage un recensement hiérarchisé des équipements et d'apporter une comparaison de différentes solutions techniques et financières pour optimiser le coût global de ce patrimoine (subvention jusqu'à 50%, montant maxi. Eligible : 30 000€)(source : Guide ADEME et Collectivités, de la commune à l'intercommunalité, propositions d'actions à intégrer dans une stratégie de développement durable).

## **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Pose d'horloges astronomiques, et optimisation de l'éclairage
- Plan lumière à étudier

**Élu référent : D. Hyrien**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 4agents du service techniques, 4professionnels**

<b>Action n°</b> 35	<b>Réduire les consommations d'énergie, d'eau et de papier dans les services municipaux et dans les bâtiments communaux.</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b> 4	<i>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</i>	
<b>Orientation</b> 9	<b>Limiter le gaspillage</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Etre plus économe en matière d'utilisation de consommables et de ressources énergétiques**
- **Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules communaux**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Privilégier l'acquisition de véhicules « propres » :</b> - Rechercher l'amélioration des performances énergétiques du parc de véhicules communaux - Privilégier, pour le transport en commun communal, des navettes de taille adaptées, utilisant une énergie propre	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Transporteur</i>
<b>2- Mettre en place un programme visant à diminuer l'utilisation d'eau, de papier et de consommables dans les services communaux :</b> - Privilégier la dématérialisation	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>3- Mettre en place une collecte des eaux de pluie au niveau des équipements publics</b>	<b>Commune de Roscoff</b>

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Quantité de CO<sub>2</sub> émise par véhicule
- Suivi des consommations de papier
- Suivi des consommations d'eau

#### **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Remplacement des véhicules à venir par des véhicules propres et achat de vélos électriques
- Récupération des eaux de pluie (arrosage stade, toilettes publiques...)
- Réduction des consommables, achat groupés, responsables, dématérialisation.

**Élu référent : D. Hyrien**

**Référent services**

**Membres de la commission : 8élus, 4agents du service techniques, 4professionnels**

<b>Action n°</b> 36	<b>Inciter la population à réduire les consommations d'eau et de papier</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b> 4	<i>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</i>	
<b>Orientation</b> 9	<b>Limiter le gaspillage</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- Engager des changements de comportements
- S'orienter vers des modes de consommations plus sobres

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Inciter la population à réaliser des économies de papier</b> - Sensibiliser la population sur l'utilisation de moyens de communication privilégiant la dématérialisation	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Habitants</i>
<b>2- Inciter à la collecte des eaux de pluie afin de limiter l'usage d'eau potable</b>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Habitants</i>

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre et type d'actions de sensibilisations en matière de réduction des déchets

**Coûts estimatifs**

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Campagne de sensibilisation**
  - Coût d'une campagne de communication/sensibilisation : 1 500 à 4500 € TTC
- **Collecte des eaux de pluie**
  - Coût d'une cuve pour la récupération des eaux de toiture (chez les particuliers) : 3000 € à 8500€ TTC
  - Coût d'un kit hydro-économe (robinets, douches, bains) : 20 €
  - Coût d'une manifestation grand public : 1000 à 5000 €

**Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Participation, par l'organisation de manifestations, à la semaine nationale du développement durable
- Mise en place de bacs de tri individuel

- Collaboration avec la CCPL aux campagnes de sensibilisation
- Action de sensibilisation pour la réduction de la consommation de l'eau (en collaboration avec le syndicat de l' Horn)

**Élu référent : V. Person**

**Référent services : Communication**

**Membres de la commission : 8élus, 7 administrés**

<b>Action n°</b>	<b>37</b>	<b>Sensibiliser les personnes au développement durable</b>	Niveau de priorité  <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>4</b>	<i>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</i>	
<b>Orientation</b>	<b>10</b>	<b>Informé et sensibiliser la population</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Créer les conditions favorables aux changements de comportements**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Poursuivre les actions engagées en matière de sensibilisation au développement durable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des actions ciblées en fonction des différentes générations (jeunes, adultes, anciens) afin de susciter une prise de conscience</li> <li>- Responsabiliser la population vis-à-vis des enjeux du développement durable</li> <li>- Renforcer les liens avec les structures de recherche du territoire pour poursuivre la diffusion des savoirs</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b> <i>Habitants</i> <i>Professionnels</i>
--	--

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Nombre d'actions de sensibilisation engagées dans l'année

**Eléments indicatifs pour la mise en œuvre :**

- Afin d'accompagner les collectivités dans leur démarche de sensibilisation, l'ADEME met à disposition des documents d'information à distribuer aux agents communaux ou aux usagers des équipements afin de favoriser les bons comportements. Il existe également des expositions en kit sur différentes thématiques. D'autre part, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées par l'ADEME à différentes échelles.

**Coûts estimatifs**

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

- **Campagne de sensibilisation**
  - **Coût d'une campagne de communication/sensibilisation** : 1 500 à 4500 € TTC
- **Organisation de manifestations :**
  - **Coût d'une réunion d'information** : 2 000 € TTC
  - **Organisation d'un forum citoyen** : 2500 € TTC
  - **Coût d'élaboration d'une exposition** : environ 5000 € TTC
  - **Coûts de location d'une exposition** : de 100 à 1000 € TTC
  - **Organisation d'une semaine d'animation sur le développement durable** : de 1000 à 5000 € TTC (+ frais de logistique)

### **Les actions et projets déjà engagés sur le territoire :**

- Participation, par l'organisation de manifestations, à la semaine nationale du développement durable
- Conférences et expositions thématiques dans les locaux communaux avec l'association HEOL (ADEME)
- Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires avec le Syndicat Mixte du Haut Léon
- Action d'exemplarité des services municipaux (récupération des eaux de pluies pour alimenter les serres municipales, formations des agents aux nouvelles méthodes, confection de compost formé par les déchets de la restauration scolaire et les produits de la tonte des pelouses par les services municipaux dans le but d'abonder le potager des élèves de l'école des Moguérou, valorisation de produits bio dans l'alimentation de la restauration scolaire et développement des achats en circuits courts comme pour le poisson ou légumes,)
- Incorporation dans les événements festifs : d'expositions, de conférences et d'animations de rues axées sur le développement durable : « petits débrouillards », « commerce équitable » ...
- Nettoyage de plages par Conseil Municipal des Enfants dans le cadre de l'appel de la fondation « Maud Fontenoy » luttant pour la protection des océans.
- Accueil d'expositions d'entreprises privées préservant les ressources en eau (rencontres avec la SAUR)
- Sensibilisation et souhait de développer les « éco manifestations » exemple lors de la fête de l'oignon avec du matériel de restauration recyclable, des « écocup » et la mise en place du tri sélectif

**Élu référent : V. Person**

**Référent services : Communication**

**Membres de la commission : 8élus, 7administrés**

<b>Action n°</b>	<b>38</b>	<b>Mieux informer les habitants sur la vie communale et la démarche de l'Agenda 21</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>4</b>	<b>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</b>	
<b>Orientation</b>	<b>10</b>	<b>Informer et sensibiliser la population</b>	

**Moyens et calendrier:**  
Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Maintenir une mobilisation constante autour de la démarche Agenda 21 afin de renforcer l'adhésion de la population à la démarche**

**Mise en œuvre de l'action :**

Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux pour la conduite de l'opération (en gras)** ainsi que les **partenaires (en italique)** à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.

<b>1- Renforcer la communication sur les actions engagées au niveau de la commune</b>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Organiser des bilans d'étapes réguliers de la mise en œuvre de l'Agenda 21</b> - Partager avec les habitants l'avancée de l'Agenda 21 - Evaluer collectivement l'état d'avancement du programme d'actions et tenir compte des propositions de la population (en lien avec la fiche action 39) - Renseigner le questionnaire (baromètre) du réseau Cohérence pour se situer par rapport à d'autres collectivités	<b>Commune de Roscoff</b>

**Indicateurs de suivi :**

La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.

- Nombre de « rendez-vous » (réunions, publications, conférences...) organisés en lien avec la démarche Agenda 21

**Coûts estimatifs**

Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.

- **Organisation d'un forum annuel**
  - **Organisation d'un forum annuel Agenda 21 : 2500 € TTC (+ frais de repas)**

**Les actions et projets déjà engagés sur le territoire**

- Dans le bimestriel « Roscoff info » est apposé un logo « Agenda 21 » près des articles évoquant les actions de développement durable sur la commune. Cela permet à la population de voir concrètement les projets réalisés dans ce domaine sur le territoire.

- Création d'un feuillet d'information sur l'agenda 21 intitulé « *Roscoff met le cap sur le développement durable* »
- Création d'un comité de suivi pour l'évaluation de l'agenda avec notamment la création d'un tableau de bord permettant une vision globale de l'avancé du projet
- les vœux du maire sont, chaque année, l'occasion de rappeler les enjeux et les projets de la commune.
- Réunions publiques d'informations avec ,par exemple, le projet d'un « *forum avenir* » permettant d'exposer l'avancé du projet et de discuter avec la population de l'avenir de l'Agenda 21.
- Participation de la commune au « réseau cohérence ». Ce réseau a pour but un développement durable et solidaire.

**Élu référent : V. Person**

**Référent services : Communication**

**Membres de la commission : 8élus, 7administrés**

<b>Action n°</b>	<b>39</b>	<b>Améliorer la concertation avec les habitants</b>	Niveau de priorité <b>1</b>
<b>Axe :</b>	<b>4</b>	<i>Pour être informé, améliorer l'esprit de responsabilité et consommer sobrement</i>	
<b>Orientation</b>	<b>11</b>	<b>Favoriser la démocratie participative</b>	

**Moyens et calendrier:**  
*Le calendrier de mise en œuvre des actions et les moyens affectés seront définis au cours du premier trimestre 2010.*

**Réponse aux finalités du développement durable**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de productions et de consommation responsables
---	---------------------------------	--------------------------------	--	--

**Réponse aux enjeux locaux**

Gérer les déplacements
Maîtriser la pression foncière et immobilière
Accompagner la mutation des activités économiques
Améliorer l'accès à la culture et aux activités de loisirs
Préserver le patrimoine naturel
Promouvoir les potentiels d'énergie renouvelable, les économies d'énergie et d'eau
Adapter la ville au vieillissement et au handicap
Favoriser le lien social et aider les personnes en précarité
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
Protéger et sensibiliser la population de la montée des eaux
Promouvoir la participation et la citoyenneté

**Résultats attendus :**

- **Maintenir une mobilisation constante autour de la démarche Agenda 21 afin de renforcer l'adhésion de la population à la démarche**

**Mise en œuvre de l'action :**

*Le contenu indiqué ci-dessous est issu des propositions émises par les acteurs lors de la phase d'élaboration de l'Agenda 21. Les modalités opérationnelles précises seront à définir par la suite par les commissions ad-hoc.  
 La colonne de droite indique les **maîtres d'ouvrages principaux** pour la conduite de l'opération (en gras) ainsi que les **partenaires** (en italique) à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action.*

<b>1- Développer et mobiliser les instances de concertation et de participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des commissions extra-municipales en amont des projets</li> <li>- Développer les réunions de quartier avec les élus et la population pour mieux communiquer autour des projets</li> <li>- Elaborer les projets de territoire en s'appuyant sur une démarche participative (animation de forum, ateliers de travail, tables rondes etc...)</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>
<b>2- Mobiliser toutes les générations dans la vie communale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le Conseil Municipal des Enfants</li> <li>- Créer un Conseil Municipal des Jeunes</li> <li>- Créer un Conseil des Anciens</li> </ul>	<b>Commune de Roscoff</b>

**Indicateurs de suivi :**

*La liste ci-dessous est une liste indicative proposée par le bureau d'études. Les indicateurs de suivi devront être validés et/ou précisés lors de la phase de définition opérationnelle des actions.*

- Fréquence et fréquentation des réunions de quartiers
- Nombre et rôle des instances participatives créées

**Coûts estimatifs**

*Les coûts indiqués ci-dessous sont des éléments d'appréciation du contexte financier proposés à partir de ratios ou de coûts moyens constatés. Ils n'ont pas pour vocation de définir le coût précis d'une action mais de fournir des éléments indicatifs d'aide à la mise en œuvre.*

**Les dépenses à engager dépendront des modalités précises de mise en œuvre. La concertation en tant que telle n'est pas chiffrable mais des outils de communication devront être mobilisés : cf coûts types des manifestations, réunions, publications des actions précédentes.**

**Les actions et projets déjà engagés sur le territoire**

- Réunions de quartiers sur des projets précis (aménagement de rues...)
- Création de groupes de travail avec des représentants d'entreprises privées et d'associations locales dans le cadre du schéma d'aménagement urbain
- Réélection du Conseil Municipal Enfant
- Création de groupes de travail sur le thème de l'animation et la valorisation du patrimoine

**Élu référent : v. Person**

**Référent services : Communication**

**Membres de la commission : 8élus, 7administrés**

## Liste des acronymes utilisés :

---

- **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- **AEU** : Approche environnementale de l'urbanisme
- **ANC** : Assainissement non collectif
- **AOC** : Appellation d'origine contrôlée
- **CAUE** : Conseil architecture urbanisme et environnement
- **CCAS** : Centre communal d'action sociale
- **CCPL** : Communauté de communes du Pays Léonard
- **CDAS** : Centre départemental d'action sociale
- **DIREN** : Direction régionale de l'environnement.  
A partir de 2009, les DIREN disparaissent progressivement et sont intégrées aux DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- **DPU** : Droit de préemption urbain
- **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- **FISAC** : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
- **FJT** : Foyer Jeune Travailleur
- **FSL** : Fonds de solidarité logement
- **IFREMER** : Institut Français pour la recherche et l'exploitation de la mer
- **LEADER** : Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale - Programme européen de soutien au développement rural
- **MAE** : Mesures agri-environnementales
- **NTIC** : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- **ODESCA** : Opération de Développement des Structures du Commerce et de l'Artisanat
- **OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- **ORU** : Opération de renouvellement urbain
- **PCS** : Plan communal de sauvegarde
- **DGF** : Dotation générale de fonctionnement
- **PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration
- **PLIE** : Plan local pour l'insertion et l'emploi
- **PLH** : Plan local de l'habitat
- **PLU** : Plan local d'urbanisme
- **PLUS** : Prêt locatif à usage social
- **PPR SM** : Plan de prévention des risques - Submersion marine
- **RAPAM** : Relais accueil parents assistantes maternelles
- **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- **SDAP** : Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- **SNSM** : Société national de Sauvetage en Mer
- **SPANC** : Service public d'assainissement non collectif
- **STEP** : Station d'épuration
- **TER** : Transport express régional
- **TGV** : Train à grande vitesse
- **ZAC** : Zone d'aménagement concerté
- **ZPPAUP** : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

